

AGENCE DE DEVELOPPEMENT MUNICIPAL (ADM)

AUDIT URBAIN DE LA VILLE DE CAYAR



Rapport Final

Mai 2003



BDO MBA (Management Business Audit)
Boulevard du Sud – Point E – BP : 5079 Dakar-Fann
Tél : 824-24-98 / 824-80-07 – Fax : 825-42-88



GERAD (Groupe d'Etude de Recherche et d'Aide à la Décision)
Sicap Sacré Cœur III villa n°9516 - BP : 16473 Dakar/Fann
Tél : 827.84.46 – Fax : 827-94-99
Email : gerad@sentoo.sn - Site : www.gerad.org

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ADK	Association pour le Développement de Kayar
AFD	Agence Française de Développement
ASC	Association Sportive et Culturelle
CSE	Centre de Suivi Ecologique
CTL	Projet de Conservation des Terres du Littoral
DOPM	Direction de l'Océanographie et des Pêches Maritimes
FENAGIE	Fédération Nationale des Groupements d'Intérêt Economique
FIT	Front Inter-tropical
GERAD	Groupe d'Etudes de Recherches et d'Aide à la Décision
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GPF	Groupement de Promotion Féminine
IPIE	Inventaire pour la Programmation des Infrastructures et des Equipements
JICA	Agence Japonaise pour la Coopération Internationale
MST	Maladies Sexuellement Transmissibles
PAC	Programme d'Appui aux Communes
PAEP	Projet d'Appui à l'Entreprenariat Paysan
PEP	Programme d'Entretien Prioritaire
PIP	Programme d'Investissement Prioritaire
SENELEC	Société Nationale d'Exploitation Electrique
SERAS	Société d'Exploitation des Ressources Animales du Sénégal
SIDA	Syndrome Immunodéficitaire Acquis
SNCS	Société Nationale des Chemins de fer du Sénégal
SNTS	Société Nationale de Textiles du Sénégal

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
A - DIAGNOSTIC	7
I- SITUATION ET SITE URBAIN	8
1-1 LA VILLE DANS SA REGION	8
1-1-1 CADRE GENERAL	8
1-1-2 PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU DEPARTEMENT DE THIES	9
1-1-3 SITUATION DE LA VILLE DANS SA REGION	11
1-2 LA VILLE DANS SON SITE	11
1-2-1 LE SITE NATUREL	12
1-2-2 LE CADRE PHYSIQUE	12
1-2-2-1 RELIEF ET HYDROGEOLOGIE	12
1-2-2-2 LES FORMATIONS MORPHOPEDOLOGIQUES ET LEUR COUVERTURE VEGETALE	12
1-2-2-3 L'HYDROGEOLOGIE	13
1-2-2-4 LES CONDITIONS CLIMATIQUES	14
1-2-2-5 LES ELEMENTS CLIMATIQUES	15
1-2-3 LES CONTRAINTES DU SITE	16
1-2-4 LES ATOUS ET POTENTIALITES DU SITE	18
II- ORGANISATION DE LA VILLE	19
2-1 DECOUPAGE EN QUARTIERS	19
2-1-1 PERIMETRE COMMUNAL	19
2-1-2 DECOUPAGE EN QUARTIERS	19
2-2 EVOLUTION SPATIALE	21
2-2-1 PRINCIPALES ETAPES DE LA CROISSANCE URBAINE	21
2-2-2 LOTISSEMENTS RECENTS OU EN COURS	22
2-3 OCCUPATION DU SOL – DENSITE	22
2-4 PROJETS RECENTS ET FUTURS ENVISAGES	26
2-4-1 LES PROJETS REALISES AU COURS DES CINQ DERNIERES ANNEES	26
2-4-1-1 LES CONSTRUCTIONS NEUVES	26
2-4-1-2 LES TRAVAUX DE REHABILITATION	26
2-4-2 LES PROJETS PRIORITAIRES EN PORTEFEUILLE	27
2-5 TENDANCE D'EXTENSION ET RECOMMANDATIONS	28
2-5-1 EXTENSION URBAINE CONSTATEE ET PROJETEE A MOYEN TERME	28
2-5-2 RECOMMANDATIONS POUR L'EXTENSION DE LA VILLE	28
III- ECONOMIE URBAINE	29
3-1 LA VILLE ET SON HINTERLAND	29
3-1-1 L'HINTERLAND DE CAYAR	29
3-1-1-1 AIRE D'INFLUENCE DES EQUIPEMENTS SCOLAIRES	31
3-1-1-2 AIRE D'INFLUENCE DES EQUIPEMENTS SANITAIRES	31
3-1-1-3 AIRE D'INFLUENCE DE LA FONCTION COMMERCIALE	33
3-2 ACTIVITES ET EMPLOIS	35
3-2-1 INVENTAIRE DES PRINCIPALES ACTIVITES URBAINES	35
3-2-2 LES ASSOCIATIONS DE DEVELOPPEMENT	38
3-2-2-1 LES ASSOCIATIONS DE JEUNES	38
3-2-2-2 LES GROUPEMENTS DE PROMOTION FEMININE (GPF)	40
3-2-2-3 LES GROUPEMENTS D'INTERETS ECONOMIQUES (GIE)	42
3-2-3 ANALYSE DES FONDEMENTS DU DEVELOPPEMENT URBAIN	44
3-3 LE PATRIMOINE URBAIN	44
3-3-1 LA COMPOSITION DU PATRIMOINE URBAIN	44
3-3-2 LE DIAGNOSTIC DU PATRIMOINE URBAIN	44
3-3-2-1 LES EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS	45
3-3-2-2 EQUIPEMENTS SANITAIRES	48
3-3-2-3 EQUIPEMENTS SPORTIFS ET SOCIOCULTURELS	50
3-3-2-4 EQUIPEMENTS SCOLAIRES	52

3-3-2-5 EQUIPEMENTS MARCHANDS	55
3-3-3 LES INFRASTRUCTURES	61
3-3-3-1 L'ALIMENTATION EN EAU	61
3-3-3-2 L'ECLAIRAGE PUBLIC	62
3-3-3-3 LA VOIRIE	63
3-3-3-4 L'ASSAINISSEMENT	65
IV- DEMOGRAPHIE ET BESOINS EN ESPACE	69
4-1 EVOLUTION DE LA POPULATION - PROJECTIONS	69
4-2 BESOINS EN ESPACES AMENAGES (HORIZON 5, 10 ET 15 ANS)	69
4-3 POPULATION PAR QUARTIER ET PAR TYPE D'HABITAT	70
V- LA DESSERTE PAR LES EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES	72
5-1 CLASSEMENT D'APRES L'INVENTAIRE POUR LA PROGRAMMATION DES INFRASTRUCTURES ET DES EQUIPEMENTS	72
5-1-1 CLASSEMENT DES QUARTIERS SELON LE NIVEAU GLOBAL DE DESSERTE	74
5-1-2 CLASSEMENT DES QUARTIERS SELON LE NIVEAU DE DESSERTE PAR TYPE D'EQUIPEMENT	75
5-1-2-1 DESSERTE PAR LES EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURES	75
5-1-2-2 DESSERTE PAR LES INFRASTRUCTURES	82
5-2 ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS COMMUNAUX	83
VI- CONCLUSION DU DIAGNOSTIC : LE PROFIL DE LA VILLE	84
6-1 POTENTIALITE DE DEVELOPPEMENT LOCAL	84
6-1-1 UNE POSITION STRATEGIQUE	84
6-1-2 DES RESSOURCES HUMAINES IMPORTANTES	84
6-2 LES CARACTERISTIQUES DU DEVELOPPEMENT LOCAL	85
6-3 NIVEAU DE DESSERTE PAR LES INFRASTRUCTURES ET LES EQUIPEMENTS	85
6-3-1 PROBLEMES MAJEURS RENCONTRES	86
B - PROPOSITIONS	87
VII- BESOINS ET PRIORITES	88
7-1 PROJETS ISSUS DE L'ANALYSE DE L'APIE	88
7-1-1 LES INFRASTRUCTURES	88
7-1-2 SUPERSTRUCTURES DE PROXIMITE	90
7-2 BESOINS EXPRIMES PAR LES AUTORITES MUNICIPALES	91
7-3 RAPPROCHEMENT ENTRE LES PROJETS EXPRIMES PAR LA MUNICIPALITE ET CEUX IDENTIFIES PAR L'APIE	99
7-4 PROJETS IDENTIFIES PAR L'APIE ET NON EXPRIMES PAR LES AUTORITES MUNICIPALES	99
7-5 PROJETS RECENSES PAR LA MUNICIPALITE ET NON IDENTIFIES PAR L'APIE	100
7-6 JUSTIFICATION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PRIORITAIRE (PIP)	102
7-6-1 PROJETS ELIMINES POUR NON-ELIGIBILITE AU PAC	102
7-6-2 PROJETS ADMISSIBLES AU PAC	102
7-6-3 PROJETS A ELIMINER POUR COUT EXCESSIF	103
VIII- PRESENTATION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PRIORITAIRE	104
8-1 LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PRIORITAIRE	104
8-1-1 CONSTRUCTION DE L'HOTEL DE VILLE	104
8-1-2 LA CONSTRUCTION DU MARCHE CENTRAL	105
9- PRESENTATION DU PROGRAMME D'ENTRETIEN PRIORITAIRE	105
ANNEXES : FICHES PROJETS	107

INTRODUCTION

L'audit urbain vise à formuler à partir du diagnostic de la ville, l'ensemble des projets prioritaires visant l'amélioration de la desserte en infrastructures et équipements de superstructures de la commune. C'est sur la base de l'audit urbain, que le Programme d'Appui aux Communes (PAC) soutient l'effort d'investissement de la commune à travers le Programme d'Investissements Prioritaires (PIP) et le Programme d'Entretien Prioritaire (PEP). Les objectifs assignés à l'audit urbain s'articulent autour des aspects suivants :

- procéder au diagnostic du site, pour caractériser la situation de la ville par rapport aux grands traits de la géographie régionale et nationale et, par la sitologie, identifier les contraintes et les potentialités du cadre physique ;
- analyser l'organisation de la ville à travers son évolution spatiale, le découpage en quartiers, l'occupation du sol, les tendances d'extension urbaine et leurs conséquences ;
- effectuer un diagnostic de l'économie urbaine et du milieu socio-économique, axé principalement sur la structure sociale (population active, catégories socioprofessionnelles, etc.), sur la composition et la valeur du patrimoine urbain, sur l'analyse des aires de polarisation et des rapports entre la ville et son hinterland ;
- étudier la démographie en mettant en évidence les facteurs d'évolution de la population, les besoins en espaces pour l'extension de l'habitat et la mise en place des équipements et infrastructures ;
- analyser la desserte par les équipements et les infrastructures suivant laquelle, il faut réaliser une typologie des quartiers à l'aide d'un Inventaire pour la Programmation des Infrastructures et des Equipements (IPIE) afin d'identifier les besoins en investissements et en entretien. Pour cela, il faudra procéder au recensement et à l'analyse du niveau de desserte de chaque quartier et mettre en évidence les déséquilibres ;
- établir le profil de la ville, en présentant le potentiel et les caractéristiques du développement urbain et faire ressortir les problèmes majeurs de la ville et des différents quartiers ;
- présenter des rapports documentés par des cartes, tableaux et figures, comprenant des propositions et des recommandations portant sur les projets à mettre en œuvre pour lever les contraintes identifiées, en particulier celles relatives au Programme d'Investissements Prioritaires et au Programme d'Entretien Prioritaire.
- préparer les éléments nécessaires à la signature du contrat de ville en établissant un dossier technique comprenant les fiches projets, la justification économique et l'étude de l'impact environnemental.

A l'issue des audits urbain, organisationnel et financier, le tableau des données clés ci-après a été établi. Il indique les principales caractéristiques de la commune.

LES DONNEES CLES DE LA VILLE

Nom de la commune	Cayar			
Localisation	Région de Thiès			
Fonction Administrative	Commune			
Population et taux de croissance annuelle	16.527 en 2002 4.3 % : 1988/2002			
Surface communale	1604 ha		2,4 % du total régional	
Surface Urbanisée	75 ha		5 % du périmètre communal	
Quartiers les mieux équipés :	Tente Yoff Mbawane Médina Diop/Pinthe		Notes : 53 : 39 : 34 :	
Quartiers les moins équipés :	Darou Salam Point Rond Keur Abdou Ndoye/ Ndiokhob Guedj		Notes : 20 : 16 : 14 :	
PIP(1000 FCFA)	100 000			
Infrastructures	0			
Equipements	100 000			
Travaux neufs	100 000			
Réhabilitation				
Volume budgétaire Total (1000 FCFA) 2002	33 318			
Ressources courantes (1000 FCFA)	8318			
Effort d'Investissement (1000 F CFA)	25 000			
Ressource par habitant	474			
	Total	Emprunt	Autofinancement	Subvention
PIP (1000 FCFA)	100 000	0	0	100 000
PAM (1000 FCFA)	10 000	0	0	10 000
PEP (1000 FCFA) sur 3 ans	13 525	0	13 525	0

A - DIAGNOSTIC

I- SITUATION ET SITE URBAIN

La ville de Cayar doit sa célébrité d'une part à son dynamisme socio-économique et d'autre part à la particularité de sa situation géographique dans l'espace régional et dans la zone éco-géographique des Niayes.

Dans cette partie, il sera d'abord question d'analyser la situation de la ville par rapport d'une part à l'organisation de l'espace régional et le réseau de communication et d'échanges avec les villes voisines et d'autre part, le reste du pays. Les contraintes et les potentialités de l'environnement physique seront ensuite étudiées ainsi que les fonctions de ville consécutives à son implantation

1-1 LA VILLE DANS SA REGION

1-1-1 Cadre Général

Cayar se trouve sur la partie sud de la grande côte sénégalaise, à 58 km au nord – est de Dakar et à 40 km au nord – ouest de la ville de Thiès (chef lieu de la région du même nom). Elle occupe un site de façade maritime sur plus de 3 km d'extension avec sur plus d'un km, un arrière pays se développant sur un secteur dunaire et en zone interdunaire (Niang A. .L, 2000).

Connecté au réseau routier par une route bitumée qui débouche sur la Nationale 2 à hauteur de Cinquante (localité située entre Sébikhotane et Pout), la commune de Cayar est également accessible à partir d'une autre voie goudronnée qui part de Rufisque et traverse Bambilor et Bayakh. De cette dernière localité – carrefour située à quelques encablures de Cayar est partie la route dite «des niayes» en direction de Mboro. (figure 1).

Depuis l'occupation du site actuel qui remonterait en 1929, Cayar connaît un développement spatial continu. Sa superficie, estimée en 1987 à 2,05 km² (E. E. K., 1987), a considérablement évolué au cours des quinze dernières années. Ceci est du en grande partie à l'accès facile par la mer que favorise la présence d'un canyon de 1235 m de profondeur à 38 km de la côte et la rupture de la barre au large.

Ainsi, le village fondé en 1865 comptait d'après les résultats provisoires du recensement de 2002, 16 527 habitants contre 9016 en 1988. Cette population est composée de wolofs majoritaires (80%), de peulhs (10%) et d'autres ethnies (10%). Cependant les effectifs humains varient selon les saisons (Projet Sen, 1982, 1991 ; Mairie, 2000).

1-1-2 Principales caractéristiques du département de Thiès

La ville de Thiès est la capitale de la région et du département du même nom. Elle se situe à 70 km de la capitale nationale (Dakar) sur la Nationale II. Thiès est installé sur un important nœud de communication qui la met en relation avec toutes les grandes villes du pays, notamment avec les localités de Dakar, Diourbel, Saint Louis, Louga, Kaolack, Mbour et Tivaouane. Avec une superficie de 1873 km², le département de Thiès constitue la première circonscription administrative de la région, car il abrite les institutions régionales et départementales (Gouvernance, Préfecture, Lycée, Compagnie de Gendarmerie, etc.).

En outre, Thiès doit son originalité à plusieurs autres facteurs :

- la proximité de l'océan et l'importance de la façade maritime qui assure une certaine régulation thermique et expliquent le dynamisme de la pêche dans les terroirs côtiers ;
- la situation géographique du département (en latitudes et longitudes) confère au département à la fois une tropicalité et une continentalité mesurables à travers la hausse des températures ;
- le département de Thiès, par ailleurs appelé « capitale du rail », abrite le siège social de la SNCS (Société Nationale des Chemins de Fer du Sénégal). En effet, la ville est un passage obligé du trafic ferroviaire sénégalais. Elle porte aussi un statut de ville carrefour au vu de la convergence des axes routiers (Nationale II et Nationale III) et des nombreuses sorties par des routes départementales fonctionnelles telles que celle de Thiès-Sindia qui débouche sur la Nationale I. La ville dispose d'une importante unité industrielle, à savoir la SNTS (Société Nationale de Textiles du Sénégal).
- L'installation de la ville sur la Nationale II et III fait du département un relais naturel entre la région de Dakar, et celles du reste du pays ;
- La population du département de Thiès a connu l'une des hausses les plus importantes au cours de ces deux dernières décennies, faisant ainsi de la ville la deuxième agglomération du Sénégal après Dakar

Reposant globalement sur un site de plateau à altitude relativement faible (à l'exception de la partie occidentale : Horsts de Ndiass, d'environ 105m), le département, de par son dynamisme et sa localisation, est très propice à une urbanisation galopante.

CARTE 1 : SITUATION

1-1-3 Situation de la ville dans sa région

Située dans la région de Thiès, la commune de Cayar se trouve à 14°55' de latitude nord et à 17°07' de longitude ouest. Couvrant une superficie de 1604 ha, elle est limitée au Nord par les dunes de sable du village de Keur Dieuki, au Sud par le lac Mbawane et la ligne reliant les villages de Keur Kalidou Ba, de Diamaguene et les limites sud des dunes Nioulwy, à l'Est par le lac Tanma, à l'Ouest et Nord – Ouest par l'Océan Atlantique.

Cayar faisait parti des 25 villages de la Communauté rurale de Diender. Elle a été récemment érigée en commune de plein exercice à la suite de la réforme administrative et territoriale du 22 février 2002.

Elle est l'un des plus importants centre de débarquement de la pêche artisanale du Sénégal. La production totale annuelle y est estimée à 13000 tonnes correspondant à près de 16% des 350000 tonnes produits par année à l'échelle nationale (D.O.P.M¹. cité par Niang A. L., 2000 ; Bâ C., 2000). La ville bénéficie de nombreux atouts qui expliquent le dynamisme de la pêche : proximité des marchés locaux et des grands centres de consommation (Dakar, Thiès, Saint Louis et Louga), sa facilité d'accès, l'existence d'une fosse sous-marine (canyon), la richesse ichtyologique, etc.

La culture maraîchère y occupe également une place très importante. En effet, la localisation de la ville dans la zone des niayes qui fournit près de 75 % de la production horticole du pays d'après CSE et al., (1996) explique le développement de cette activité. Non seulement, le maraîchage reste la deuxième source de revenu des habitants, mais également il est l'une des sources d'approvisionnement des localités environnantes en légumes et autres produits horticoles. Ainsi, en dehors de la capitale régionale, Cayar rivalise et dépasse en attractivité la plupart des 10 chefs lieu d'arrondissement et des autres communes de la région de Thiès.

1-2 LA VILLE DANS SON SITE

La ville se caractérise, entres autres, par son site naturel d'installation. Son étude doit permettre de dégager l'importance des notions de site et de position. Le site traduit les caractères topographiques de l'espace sur lequel l'agglomération est construite. Par contre, la position renvoie à sa localisation dans un milieu géographique qui favorise son développement (axes de communication, port, réseau ferroviaire, etc.).

¹ : Direction de l'Océanographie physique et des pêches maritimes.

1-2-1 Le site naturel

La commune de Cayar repose sur un site très particulier. Le relief, accidenté et varié, est composé de plusieurs unités géomorphologiques. En effet, le plan d'aménagement de la ville de 1991 (Projet sen / 027, 1991) faisait état d'une ceinture boisée (en régie) sur sols dunaires, des cuvettes maraîchères comme zone tampon entre la mer et le plateau, et un plateau parsemé de bas-fonds. En somme, c'est un site de façade maritime propice à l'urbanisation d'autant plus que les côtes réputées poissonneuses, les dépressions humides productives et la douceur des conditions climatiques restent favorables à l'installation humaine.

1-2-2 Le cadre physique

1-2-2-1 Relief et Hydrogéologie

Le modelé de la zone d'étude se caractérise par une variété de formations géomorphologiques. Car une juxtaposition de plusieurs unités se dégage : la mer, la plage, des dunes blanches nues fortement dénudées, les dunes littorales jaunes fixées par les filaos, la dépression interdunaire des niayes et les dunes rouges intérieures fixées avec des espèces intermédiaires.

1-2-2-2 Les formations morphopédologiques et leur couverture végétale

Les systèmes dunaires sont une composante des grands ensembles formés durant le quaternaire. La terrasse nouakchottienne et les dépressions lacustres en font partie. De la côte vers l'intérieur du pays, plusieurs formations dunaires d'âge, de texture et de couleur différents se succèdent. (Sall, 1982).

- les dunes blanches formées durant le post nouakchottien (après 4200 BP) sont la dernière génération de dunes alimentées depuis la haute plage qui «*constituent un ensemble dunaire sub-actuel qui passe à une plage sableuse actuelle*» (Dione, 1994). Elles constituent des sols minéraux bruts très pauvres en matière organique. Par conséquent, la couverture végétale y est très faible, et est composée pour l'essentiel d'espèces halophytes résistantes à l'embrun marin appelées localement «*ndenat Guedj*».

- Les dunes jaunes mises en place au cours du Nouakchottien (entre 7000 et 4200 BP) appelées «*système de Cambérène*» sont presque discontinues au niveau de Cayar. Elles abritent par endroit des lacs et des mares (lac Mbawane dont le 1/3 appartient à la commune, les lacs Retba et Tanma). Les sols y sont constitués de sables semi fixés dépourvus de matière organique, à faible teneur en éléments minéraux et à faible évolution. Ces sols supportent les plantations de filaos

(*Casuarina aquisetifolia*) au sein desquelles se trouvent des parcelles horticoles (aubergine, tomate, carotte, etc.) et quelques graminées (*Euphorbe calotropis*).

- Les dunes rouges continentales appelées «dunes ogoliennes» par référence à leur période de mise en place (Ogolien : entre 20000 et 12000 BP). C'est un erg sur lequel repose un tapis herbacé et une strate arbustive, une végétation dominée par le *Cenchrus biflorus* et l'*Andropogon gayanus*.

- Les dépressions lacustres et les dépressions interdunaires se trouvent entre les dunes littorales récentes et les dunes de l'intérieur. Ces dépressions appelées «Niayes» constituent des couloirs marqués par le caractère affleurant ou sub-affleurant de la nappe phréatique. A Cayar, la nappe des sables dunaires se situe environ à 2 – 3 m de profondeur (cf. sous-chap. hydrogéologie).

Ces couloirs sont aujourd'hui recouverts en grande partie de sables dunaires. A partir du nord-est de la ville jusqu'à Mboro, les «niayes» se sont transformées en des dépressions remplies de matériaux de colmatage issus du ruissellement. Aujourd'hui, les lacs asséchés plusieurs fois étudiés (Thiobane 1996, Touré F., 2002) sont temporairement inondés. On y trouve des sols hydromorphes plus ou moins salés portant une végétation arbustive plus ou moins dense (par endroit halophile) dominée par des *Mayentendus senegalensis*, *Parinari macrophylla* et un tapis herbacé de *Cenchrus biflorus*, *Dristida mutabilis* et d'*Andropogon gayanus*.

Du point de vue pédologique, les *Niayes* sont constituées de terres très fertiles avec des sols tourbeux légers. Ces terres conviennent parfaitement aux cultures maraîchères, fruitières ou vivrières et se trouvent de ce fait intensément exploitées depuis plusieurs générations. La constance de l'humidité du sol explique la présence remarquable de plantes postculturales (*Imperata cylindrica*, *Sporobolus robustus*, etc.).

Dans l'ensemble, Cayar dispose d'un écosystème très riche au plan des ressources naturelles, mais d'une très grande fragilité liée aux propriétés intrinsèques et la localisation du milieu physique.

1-2-2-3 L'hydrogéologie

Le sous – sol de la ville de Cayar abrite une superposition de différentes nappes d'eau douce souterraines ou aquifères. La plus importante correspond au Maestrichien profond de 200 m à la hauteur de la ville où la qualité de l'eau est jugée bonne avec un résidu sec de 500mg/l. Ensuite, vient la nappe du Paléocène de qualité moins bonne (70 à 300 mg/l) comparée par exemple au secteur nord de la grande côte (300 à 500). La troisième nappe plus ou moins affleurante est celle des sables dunaires (inférieur à 3 m). Ce système est dans l'ensemble réputée de qualité

acceptable (résidu sec variant entre 0,7 et 3g/l) mais moins bonne qu'au nord. Cette nappe longe le littoral au niveau de la ville jusqu'à Saint Louis et crée une interface eau salée / eau douce. Un excès de pompage entraîne une rupture d'équilibre et l'avancée du biseau salée observable en surface par endroit au niveau des «niayes». (DEFCCS, 1999).

1-2-2-4 Les conditions climatiques

La ville de Cayar se situe à la latitude de la zone sahélienne, mais appartient au domaine climatique dit «des Canaries». C'est un microclimat assez particulier de trois mois de pluie, soumis à l'influence de la proximité de l'océan Atlantique. Il contraste très nettement avec les zones de l'intérieur.

✓ Les facteurs climatiques

La zone de Cayar se caractérise, à l'image du reste du pays, par une alternance de saison sèche (d'octobre à mi-juillet) et de saison pluvieuse (de juillet à octobre) avec un maximum pluviométrique en août. Deux types de précipitation y sont enregistrés : celles de l'hivernage associées à la mousson issue de l'anticyclone Sainte Hélène, et celles dites «pluies de heug».

En mi-juillet, la station de Cayar est couverte par la mousson en provenance du sud, et ceci par suite du renforcement de l'anticyclone de Sainte Hélène et de la migration annuelle du FIT (Front Intertropical) vers le nord. Le FIT arrive dans la zone au mois de juillet. La mousson qui constitue sa partie méridionale et qui l'a propulsé vers le nord est un air chaud, humide et très instable qui couvre la région de nuages pluviogènes jusqu'en fin septembre. C'est à cette période de l'année que commence le renforcement des anticyclones boréaux (Açores et Sahara). En conséquence, le FIT amorce son retrait rapide en direction du sud, et les pluies d'hivernage s'estompent dès le mois d'octobre.

En revanche, pendant la saison sèche, notamment entre novembre et février, des précipitations dites de «heug» ou «des manguiers» sont parfois enregistrées. Ces pluies proviennent de noyaux anticycloniques mobiles ou d'incursions polaires dans la ceinture anticyclonique de l'hémisphère nord. Il s'agit en fait d'échappées d'airs polaires humides qui donnent naissance à des nuages pluviogènes. Les hauteurs d'eau recueillies lors de ces pluies sont beaucoup moins importantes que celles de l'hivernage.

1-2-2-5 Les éléments climatiques

✓ Les masses d'air

Les masses d'air concernant la commune de Cayar ont des caractères thermodynamiques différents selon leur origine, leur trajectoire et la saison. On distingue trois types de vent : l'alizé maritime, l'alizé continental ou «harmattan» et la mousson.

- L'alizé maritime provient de l'anticyclone des Açores Il constitue le vent dominant de cette région et souffle d'octobre à juin suivant une trajectoire maritime et une direction nord-nord-ouest à nord-nord-est.

- L'alizé continental ou «harmattan» est une masse d'air issue de l'anticyclone du Sahara (ou anticyclone maghrébin). C'est un vent de secteur est-ouest, souvent chargé de poussière. Il est surtout chaud et sec, car au fur et mesure de son parcours, il se départi de la charge en humidité. A l'approche du littoral, il s'adoucit et surplombe l'alizé maritime. Il est surtout perceptible entre mars et juin.

- La mousson est une masse d'air chaud et humide en provenance de l'anticyclone de Sainte Hélène situé dans l'atlantique sud. Alizé natif de l'hémisphère sud, il traverse l'océan, se charge en humidité et franchit l'équateur géographique pour devenir mousson. Elle voit sa direction modifiée. La mousson couvre la région de juillet à octobre et génère les précipitations estivales parfois associées à des lignes de grain.

✓ Les précipitations

La station de Cayar reçoit une pluviométrie comprise entre 300 et 400 mm. La saison des pluies dure 3 à 4 mois pendant laquelle les précipitations sont peu abondantes. Les relevés pluviométriques affichent presque depuis les années 70 des moyennes annuelles souvent inférieures à 350 mm pour un total de 30 à 35 jours de pluie. En plus, les pluies se particularisent par une irrégularité spatio-temporelle.

✓ Les températures

Les valeurs thermiques dans la zone sont relativement faibles en raison de la brise de mer. La température moyenne tourne autour de 24,4°C avec un minimum de 17.2°C en janvier et un maximum de 30.3°C en septembre. La présence de l'harmattan en altitude entraîne une hausse des températures jusqu'à 31°C entre les mois de mai et juin. L'amplitude thermique varie entre 6.8 et 8.3 d'où le caractère agréable et attractif du climat.

✓ L'humidité relative

Du fait de la proximité de la mer, l'humidité relative est très élevée avec des valeurs de 60 à 80% selon les saisons. Les valeurs maximales sont enregistrées pendant la période pluvieuse et les valeurs minimales en saison sèche. Cette forte humidité relative reste favorable à la croissance de certaines espèces végétales ; elle atténue en même temps l'évaporation et l'évapotranspiration.

1-2-3 Les contraintes du site

✓ Les problèmes d'assainissement

Le programme de développement du village de Cayar conçu en 1982 par (Projet Sen/027), faisait état du caractère crucial des problèmes d'assainissement dans la localité, aujourd'hui la nouvelle équipe municipale place le même problème de gestion des déchets générés par les ménages, la pêche, le maraîchage et les activités annexes dans ses priorités d'action. (Mairie, 2002). C'est plutôt la défectuosité du système d'assainissement qui se trouve au cœur des préoccupations.

D'autres contraintes pèsent individuellement ou collectivement sur le développement de la ville. Il s'agit à la fois de facteurs climatiques et morphopédologiques (déficits pluviométriques, force des vents, la mobilité du sable et colmatage des cuvettes maraîchères), chimiques (salinisation et acidification des terres) et démographiques (surexploitation des terres).

✓ Problèmes pluviométriques, de salinisation et d'acidification des terres

La pluviométrie est le déterminant majeur de l'état de la végétation. Or, de 1968 à nos jours, le territoire de Cayar comme tout le pays vit une sécheresse chronique. La région jadis située entre les isohyètes 800 et 700 mm entre 1931 et 1960, passe depuis les années 70 entre celles des 400 et 300 mm. Ces problèmes pluviométriques ont eu des conséquences désastreuses : disparition des espèces végétales, érosion éolienne du sol, etc. Ils ont alors provoqué un grand déséquilibre sur les écosystèmes fragiles (ex. les *Niayes* et les lacs). (Ndione, 1998 ; Diop et al., 1996). En effet, ils ont provoqué l'assèchement des lacs, et ont entraîné des défauts de recharge de la nappe phréatique. Par conséquent, ils contribuent significativement à la salinisation des terres (par l'avancée du biseau salé suite aux pompages élevés et par concentration en surface du sel contenu dans le matériau), et par ricochet au recul de la végétation.

La salinisation croissante des terres également est étroitement liée à la hausse de la pression humaine sur le milieu naturel. En effet, l'avancée du biseau salé est consécutive aux prélèvements exagérés des eaux souterraines pour le maraîchage, la baisse de la nappe phréatique et l'assèchement des dépressions aidant. Ainsi on

assiste à l'affleurement des eaux salées par endroit. Il en est de même pour la remontée en surface du sel contenu dans le matériel sableux. En plus, avec le tarissement des dépressions pendant la saison sèche, le vent mobilise de fines particules de sable et d'importantes quantités de sel qu'il dépose dans les zones maraîchères ou aux pieds des formations végétales. En conséquence, le sel apparaît en surface sous forme d'efflorescence. Les alentours du lac Tanma en offrent une parfaite illustration. (Ndour, 2001)

L'acidification des terres est le résultat d'une utilisation massive et inadéquate de produits chimiques de toute sorte dans les activités maraîchères (pesticides, fongicides, herbicides, etc.). En plus, les propriétés naturelles des terres sont favorables à leur rapide acidification, car le matériau riche en pyrite s'oxyde et s'acidifie dès qu'il perd de l'eau (Diop et al., 1996).

Ainsi, à travers divers processus, la salinisation contribue fortement à la mortalité des plantes et à la réduction des groupements végétaux. D'où l'engagement énergique des projets (CTL, PAEP²) et des populations dans une dynamique de sauvegarde des espèces végétales.

✓ Problèmes d'ensablement

A l'image de tout le littoral nord où l'ensablement des lacs estimé à 7450 ha en 1978 contre 2189 ha en 2000 (Touré, 2002), la commune de Cayar est largement concerné par ce phénomène au niveau des lacs Mbawane et Tanma où le matériel sableux des dunes avance frontalement vers ces dépressions. Deux niveaux d'avancement sont observés : au niveau des dunes blanches voisines du trait de côte plus dynamique. Ici, la progression est évaluée entre 5 et 7 m par an. Sur les dunes jaunes semi-fixées qui surplombent directement les lacs, le déplacement se fait sous l'effet combiné du vent et du piétinement. (Touré, 2002).

✓ Autres facteurs anthropiques

Les contraintes d'origine anthropiques sont liées aux effectifs sans cesse croissants (3586 en 1976, plus 15 000 aujourd'hui ; taux de croissance de 2.7%). Le surpeuplement de Cayar a provoqué la déstabilisation du système sédimentaire liée aux multiples activités sur le trait de côte, mais surtout la surexploitation des terres. Cette surexploitation se résume par ces mots : extension anarchique des défrichements et des superficies horticoles, extraction du sable de plage, pompage excessif de la nappe phréatique et baisse piézométrique, contamination chimique de cette nappe, prélèvements abusifs et disparition de la végétation naturelle, urbanisation sauvage, etc.

² : Conservation des Terroirs du Littoral ; Projet d'Appui à l'Entrepreneuriat Paysan

Pourtant le développement socio-économique de la commune est loin d'être compromis au vu des atouts et potentialités du milieu.

1-2-4 Les atouts et potentialités du site

La commune de Cayar présente de nombreux atouts et potentialité (Ndiaye, 1995) :

✓ Position géographique par rapport aux grands axes de communication

La ville est reliée à la Nationale II par un tronçon bitumé de près de 18 km. Elle est aussi rattachée à la route des Niayes qui traverse la plupart des localités de la grande côte sénégalaise. C'est une commune désenclavée et complètement ouverte sur la mer. La ville est reliée par voie maritime à Dakar, Saint Louis, Mbour, Kaolack et Ziguinchor.

✓ Existence de formations sous-marines avantageuses

A 38 km du rivage se dresse un canyon profond de 1235 m et la rupture de la barre qui peut non seulement faciliter la circulation au large et sur la côte mais aussi favoriser l'amarrage de gros navires. Même la construction d'un port de grande envergure est fortement envisageable. En plus, le canyon constitue un important lieu de reproduction des espèces halieutiques.

✓ Existence de bonnes conditions hydrologiques

Les phénomènes de up welling (remontée des eaux froides profondes) et de pelling up (concentration des eaux chaudes en surface) est un important atout pour le secteur de pêche, car ces phénomènes entraînent l'existence et la permanence d'une variété d'espèces (espèces de fond et espèces de surface).

✓ Présence des niayes aux sols très productifs

Pour preuve, la commune empiète sur les Niayes qui assurent près de 75% de la production horticole du pays.

✓ Disponibilités des ressources en eaux

La présence de la mer et le caractère sub-affleurant de la nappe phréatique dont l'exploitation rationnelle peut renforcer l'économie témoignent de l'abondance de ces ressources dans la commune.

✓ Existence de conditions climatiques favorables

Le climat se caractérise par sa douceur perceptible à travers la faiblesse des températures et l'existence de bonnes conditions aérologiques pour le développement du tourisme.

II- ORGANISATION DE LA VILLE

2-1 DECOUPAGE EN QUARTIERS

2-1-1 Périmètre communal

Avant son érection en commune par le décret n° 2002-171 du 22 février 2002, Cayar faisait partie des 25 villages de la communauté rurale de Djender.

Actuellement, la commune de Cayar qui regroupe 4 anciens villages, s'étend sur 10 km le long de la côte et couvre une superficie de 1604 ha. La commune est limitée :

- Au Nord-Est par l'océan atlantique, le département de Tivaouane et les dunes Nioulwy
- Au Nord-Ouest par l'océan atlantique ;
- Et au Sud par les villages de Keur Kalidou BA, et Diamaguène et les limites Sud des dunes Nioulwy.

2-1-2 Découpage en quartiers

Le diagnostic de la commune de Cayar a été effectué sur la base des huit quartiers effectivement reconnus par la population locale. Au village originel de Cayar que la nouvelle équipe municipale a scindé en cinq (5) quartiers (Point Rond, Pinthie, Médina Diop, Tente Yoff, Darou Salam), se sont greffés trois autres quartiers que sont Ndiokhob Guedj, Keur Abdou Ndoye et Mbawane.

Pour une plus grande conformité avec les normes techniques en matière d'aménagement, l'équipe municipale a fait un découpage de la commune de Cayar en zones techniques d'aménagement. Ainsi, la commune de Cayar compte six zones techniques d'aménagement que l'équipe municipale compte faire valider par les autorités coutumières, afin de donner à la commune un nombre de quartiers plus restreints. Il s'agit de : Tente Yoff, Médina Diop/Pinthie, Darou Salam, Point Rond, Keur Abdou Ndoye/Ndiokhob Guedj et Mbawane. Les critères qui seront à la base de l'organisation des quartiers relèveront donc des réalités historiques, socioculturelles et politiques.

Tableau 1 : Découpage en quartier

Numéro	Nom de quartier
1	Tente Yoff
2	Médina Diop/ Pinthie
3	Darou Salam
4	Point Rond
5	Keur Abdou Ndoye/ Ndiokhob Guedj
6	Mbawane

CARTE 2 : découpage par quartiers

Quoi qu'il en soit, la délimitation des quartiers doit - sur le plan urbanistique - s'appuyer sur un certain nombre de principes et normes pouvant assurer sa fonctionnalité. Pour ce faire, le découpage de la commune en unités spatiales (quartiers) doit nécessairement mettre en exergue la taille des nouveaux quartiers à constituer. Ces quartiers doivent être de taille assez importante afin de faciliter leur dotation conséquente en équipements et infrastructures.

2-2 EVOLUTION SPATIALE

2-2-1 Principales étapes de la croissance urbaine

L'analyse de données historiques recueillies sur le terrain et sur les monographies disponibles ont permis de retracer l'évolution historique de Cayar. La première implantation humaine remonterait vers les années 1865, à la suite de l'immigration sur le site de trois familles dirigé par Diaraf Mbor Ndoye, envoyé du Gouverneur du Sénégal, Pinet Laprade, avec pour mission la surveillance de la côte contre le Damel du Cayor. Ce site était alors localisé sur le plateau face à l'actuel emplacement de la brigade de gendarmerie nationale. En 1915 /1916, le village de Cayar s'est déplacé sur son emplacement actuel, à cause d'une terrible épidémie de peste. Trois grandes phases peuvent être observées dans la croissance spatiale de la ville de Cayar :

- ✓ A son implantation, le village était constitué d'un petit groupement de quelques pailloles abritant les familles (Ndoye, Mbaye, Diop) accompagnatrices du fondateur.
- ✓ Par la suite, vers 1986 /1987 il s'est étendu sur 2 km de long avec une superficie de 2.05km² et comprenait six quartiers bien distincts qui sont :
 - Point Rond, le quartier des éleveurs Peuls localisé au nord du village.
 - Pinthie, le quartier du milieu, celui des familles régnautes Lébou.
 - Keury Kaw, s'étirant vers l'Est, ce quartier est habité par les émigrés venus pour la plupart du Cayor.
 - Keury Souf est le quartier des pêcheurs, situé à l'ouest, au bord de la mer.
 - Darou Salam est le quartier des déguerpis suite à l'avancée de la mer en 1966. Il est constitué de pêcheurs et de maraîchers ;
 - Tente Yoff quartier situé au Sud Ouest. Comme son nom l'indique, il est habité par les pêcheurs saisonniers de Yoff et les autres localités Lébou de la Petite Côte.
- ✓ Aujourd'hui, la commune s'étend sur 10 km, le long de la côte et comprend quatre villages érigés en quartiers avec l'érection de Cayar en commune.

La disposition des maisons ne répond pas aux normes urbanistiques. En effet, hormis la rue principale qui longe la commune dans le sens de la longueur, les quelques ruelles secondaires perpendiculaires à cette rue sont très étroites et donne à la commune l'aspect d'un village. Une politique d'urbanisation qui œuvre pour un lotissement des habitations et un élargissement des ruelles s'avère donc nécessaire. Les nouvelles autorités communales devront ensuite élaborer un plan d'urbanisation de la localité qui nécessitera l'appui des urbanistes et des aménagistes. Ce travail devra se faire en collaboration avec les populations locales afin d'éviter des tensions sociales susceptibles de se manifester avec les projets de lotissement.

2-2-2 Lotissements récents ou en cours

Le seul lotissement récent enregistré au niveau de la commune remonte en 2002 et il s'agit du déguerpissement des habitations situés au bord de la mer et ceci dans le cadre de la mise en place des ouvrages du quai de débarquement de Cayar .

En revanche deux projets de lotissement sont en cours et prévoit l'attribution de plus de 900 parcelles où seront construites entre autres équipements l'hôtel de ville, et le stade municipal. Le premier projet de lotissement (près de 200 parcelles) est le fruit d'une Coopérative d'habitat qui a obtenu un bail de 99 ans sur une surface située entre la limite Est des zones d'habitation actuelle et les dunes le long des quartiers de Point Rond, Pinthie, Médina Diop et Darou Salam. Tandis que le second projet de lotissement est l'œuvre de la commune et devrait être localisé dans la zone d'extension du quartier Tente Yoff avec près de 700 parcelles à attribuer.

L'aménagement de l'espace s'avère important par rapport à l'évolution de la population estimée à plus de 15 000 habitants alors qu'au recensement de 1988 elle était de 9016 habitants. Ce chiffre est évolutif car la population croit en fonction des saisons. La commune étant une zone de pêche et de maraîchage, c'est durant la période de campagne de pêche et de production maraîchère (Décembre- Juin) que l'on enregistre un flux migratoire important.

2-3 OCCUPATION DU SOL – DENSITE

L'étude de la répartition de la population montre que le quartier de Darou Salam est le plus peuplé avec plus de 5000 habitants. Il est suivi du quartier Point Rond qui compte plus de 4500 habitants. Les quartiers de Keur Abdou Ndoye/Ndiokhob Guedj, Médina Diop/Pinthie et Tente Yoff dépassant les 1500 habitants viennent en troisième position. Enfin, avec un peu plus de 1000 habitants, le quartier de Mbawane est le moins habité de la commune.

Tableau 2 : Occupation du sol - densité

Quartier	Habitat	Voirie	Equipements	Espaces	Pop/quartier	Superficie	Densité
Tente Yoff	3,8	2,05	6,32	0	1505	11	137
Médina Diop/Pinthie	4,8	0,16	0,92	0	1834	10	415
Darou Salam	18,1	0,48	0,21	0	5019	22	228
Point Rond	2,9	0	0,02	0	4902	12	409
Keur Abdou Ndoeye/ Ndiokhob Guedj	8,9	0,5	0,50	0	1892	10	576
Mbawane	3,1	0,6	0,49	0	1105	5	221
TOTAL	41,6	4,24	8,46	0	16257	70	232

L'analyse des données du tableau nous permet de dire que la commune de Cayar n'est pas confrontée à un problème d'espace car la surface occupée représente moins de 5% de la superficie totale, compte non tenu des espaces de culture. La répartition par type se présente ainsi :

- ✓ L'habitat occupe la superficie la plus importante avec 41,6 ha. La spécificité de l'habitat est l'amoncellement des trois quart des habitations dans la partie nord de la commune du fait de l'attraction du rivage pour les activités de pêche ;
- ✓ Les équipements occupent 8,46 ha de la superficie totale de la commune de Cayar. Cette faible occupation de l'espace est relatif à l'insuffisance notoire en matière d'équipements ;

Quant à la voirie, elle est sous représentée car n'occupant que 4,24 ha de la surface totale de la commune. Elle est concentrée dans le quartier Tente Yoff qui regroupe en outre l'essentiel des équipements de pêche.

CARTE 3 : POPULATION

CARTE 4 : DENSITE

2-4 PROJETS RECENTS ET FUTURS ENVISAGES

2-4-1 Les projets réalisés au cours des cinq dernières années

Entre 2000 et 2002, un certain nombre de réalisations ont été faites à Cayar. Rappelons que Cayar a été érigé en commune en 2002, par conséquent la plupart de ces réalisations ont été effectuées avec les autorités de la communauté rurale de Djender. Leur insertion dans l'analyse des projets de la commune s'explique par le fait que leur gestion incombe dorénavant à la municipalité de Cayar.

Ces réalisations peuvent être classées en constructions neuves et travaux de réhabilitation.

2-4-1-1 Les constructions neuves

Comme constructions neuves, on peut citer :

- La construction du poste de santé d'un montant de 25 millions par le PDIS en 2000 ;
- La construction du quai de pêche entre 2000 et 2002 par l'AFD (Agence Française de Développement) pour un coût de 800 millions ;
- La construction du complexe de transformation de poissons construit par la coopération japonaise (JICA) d'un montant de 2 milliards 300 millions ;
- La construction de l'école élémentaire Cayar 2 par l'Etat en 2002 ;
- Une case des tous petits financée par la coopération taiwanaise et qui est en cours de construction.

2-4-1-2 Les travaux de réhabilitation

Les travaux de réhabilitation ont consisté principalement en la réparation :

- de l'écoles de Cayar 1 et celle de Keur Abdou Ndoye en 2002 pour un montant de 1,5 million sur fonds de concours.

Tableau 3 : Projets récents de la ville (réalisations des cinq dernières années)

Années	Nom du projet	Origine du financement				Localisation	
		Fonds propre	Fonds de concours	Prêt crédit communal	Financement extérieur		
					Montant	Organisme	
2000	Construction du quai de pêche				800 millions	AFD	Tente Yoff
2000	Réhabilitation du poste de santé				25 millions	PDIS	Tente Yoff extension
2002	Construction du complexe de pêche				2 milliards 300 millions	JICA	Tente Yoff
2002	Extension du réseau électrique (en cours)		5 millions				Keur Abdou Ndoye et Mbawane
2002	Adduction d'eau (en cours)		4,5 millions				Tente Yoff extension
2002	Projet de lotissement		6 millions				Tente Yoff extension
2002	Réhabilitation écoles Cayar 1 et 2 – Keur Abdou Ndoye		1,5 millions				Médina Diop, Darou salam, Keur Abdou Ndoye
2002	Achat du véhicule de fonction du maire		3 millions				
2002	Construction d'un laboratoire au poste de santé de Cayar	5 millions					Tente Yoff extension
2002	Construction de l'école élémentaire Cayar 2						Darou Salam

2-4-2 Les projets prioritaires en portefeuille

Les projets prioritaires identifiés par l'équipe municipale concernent principalement les équipements et les infrastructures. Tous les secteurs de développement sont pris en compte dans le but de donner une solide base et d'impulser un développement durable à la commune.

Tableau 4 : Projets prioritaires de la commune

Domaine d'intervention	Nom du projet	Coût du projet	Localisation
Environnement	Acquisition de matériel de nettoyage	50 millions	Toute la commune
	Assainissement de la plage		
Commercial	Construction d'un marché aux légumes	35 millions	Keur Abdou Ndoye
	Construction d'un marché aux poissons	35 millions	Tente Yoff
	Construction d'un centre commercial	90 millions	Tente Yoff extension
	Construction d'une gare routière	100 millions	Tente Yoff extension
	Construction d'une usine de glace	-	Tente Yoff
Actions sociales et santé	Construction d'un foyer de la femme	25 millions	Tente Yoff extension
	Extension et réhabilitation du poste de santé	15 millions	Tente Yoff extension
Jeunesse	Construction d'un stade municipal	340 millions	Tente Yoff extension
	Construction de la maison des jeunes	25 millions	A déterminer
	Construction d'un théâtre de verdure	50 millions	A déterminer
Education	Réhabilitation des écoles élémentaires	25 millions	A déterminer
	Construction d'un collège d'enseignement moyen	200 millions	A déterminer
	Construction d'un centre de formation de pêche	45 millions	A déterminer
Equipement	Extension du réseau d'éclairage public	1000 millions	Mbawane et K. A. Ndoye
	Extension du réseau électrique	5 millions	Mbawane et K. A. Ndoye
	Adduction d'eau	4,5 millions	Ndiokhob Guedj
	Empierrement route Cayar - Ndiokhob	42 millions	Ndiokhob Guedj
Equipement administratif	Construction et équipement de l'hôtel de ville	95 millions	Tente Yoff extension
Tourisme	Construction d'un campement touristique	150 millions	A déterminer
TOTAL		2.331.500.000 FCFA	

2-5 TENDANCE D'EXTENSION ET RECOMMANDATIONS

2-5-1 Extension urbaine constatée et projetée à moyen terme

Enfermés par les dunes et les filaos au nord et à l'est, tandis que l'océan atlantique constitue sa limite naturelle à l'ouest, l'extension urbaine de la commune de Cayar indispensable au vu de la croissance démographique de la zone, n'est possible que dans sa partie sud. C'est d'ailleurs dans cette partie qu'est prévu le lotissement des 700 parcelles qui serviront en partie à reloger les déguerpis qui occupaient l'actuel site du quai de débarquement. La zone d'extension abritera en outre, la plupart des équipements prévus par l'équipe municipale.

2-5-2 Recommandations pour l'extension de la ville

Les opportunités offertes par la pêche et le maraîchage expliquent la croissance démesurée par période de la population de Cayar. La principale conséquence de cet accroissement démographique est l'implantation anarchique des habitations. D'ailleurs cette occupation anarchique de l'espace se reflète sur la structuration des quartiers qui ne répond à aucune norme technique en matière d'aménagement. Par ailleurs, la commune de Cayar dispose encore suffisamment de terres. Mais les lotissements tous azimuts risquent dans le moyen terme de compromettre la disponibilité de ces dernières.

L'absence de structuration des quartiers originels et le statut de nouveaux quartiers des anciens villages rattachés à la nouvelle commune de Cayar, expliquent en partie le sous équipement notoire de la plupart des quartiers.

Il importe ainsi de mettre en œuvre des actions visant l'amélioration globale du cadre de vie et une meilleure structuration de la commune. Il s'agit principalement :

- ✓ de procéder à un lotissement de l'ancien village de Cayar en dégagant les rues secondaires qui seraient perpendiculaires à la rue principale ;
- ✓ de faciliter l'accès aux services sociaux de base à travers une meilleure desserte en équipements et infrastructures des quartiers non encore desservis.
- ✓ De mettre en place un système de repérage (adressage) afin de faciliter la circulation des personnes et des biens et de permettre à la commune de disposer d'outils de recouvrement fiscal.

III- ECONOMIE URBAINE

L'analyse de l'économie urbaine permet de déterminer à travers leur intensité, la nature des relations qui existent entre la commune et son arrière – pays. Elle permet aussi de faire ressortir la place et le rôle de celle – ci par rapport à son espace régional.

3-1 LA VILLE ET SON HINTERLAND

Une des fonctions essentielles de la ville réside dans sa capacité à assurer des services à son espace environnant. A cet effet, elle doit disposer d'un certain nombre d'équipements et d'infrastructures d'une part et d'activités impulsant des relations d'échanges d'autre part. L'importance du site de Cayar se manifeste dans l'intensité des relations d'échanges, de complémentarités et de dépenses à l'égard des autres villes au delà même de son espace régional. Ces relations multiformes se traduisent par des flux divers : commerciaux, humains, financiers etc. et dont l'analyse révèle l'influence de la ville ainsi que la nature des relations et leur importance.

3-1-1 L'hinterland de Cayar

Les principales activités recensées au niveau de la ville révèlent une très forte dynamique relationnelle. Les équipements existant à savoir sanitaires, scolaires et surtout marchands, exercent une forte attraction sur leur espace environnant et permet de mesurer le degré de polarisation de la ville.

CARTE 5 : HINTERLAND DE CAYAR

3-1-1-1 Aire d'influence des équipements scolaires

L'aire d'influence des établissements scolaires est obtenue à partir des enquêtes faites pour déterminer l'origine géographique des élèves. Les résultats révèlent que l'aire d'influence de ceux-ci est très réduite dans la mesure où la quasi-totalité des élèves proviennent de la commune de Cayar. Cette faible attractivité s'explique par le sous équipement scolaire de la commune. En effet, la ville ne compte que quatre écoles élémentaires avec un total de 25 classes desservant de prime abord la population scolarisée de la commune qui s'élève à plus de 1400, ce qui donne une moyenne supérieure à 50 élèves par salle de classe.

Les équipements scolaires de la commune de Cayar se limitent aux quatre écoles élémentaires et à la case des tout petits construite en 2002. Cayar reste dépourvu d'établissement secondaire. Ainsi, les élèves de la commune de Cayar effectuent leur cycle secondaire à Pout, Rufisque et surtout à Bayakh, ce facteur est révélateur de la dépendance de Cayar en matière d'équipements scolaires.

3-1-1-2 Aire d'influence des équipements sanitaires

La commune de Cayar ne dispose que d'un seul poste de santé où les populations ont recours pour les soins de santé primaire. Des enquêtes effectuées au niveau du poste de santé et le dépouillement des registres de consultation ont révélé que l'aire d'influence de l'équipement sanitaire dépasse la commune. Il polarise les populations des villages environnants notamment celles de Beureup, Bayakh, Khar Yalla qui viennent y effectuer les premiers soins.

Concernant les soins de hiérarchie supérieure, la population de Cayar fait recours aux autres centres urbains tels que Thiès, Rufisque et Dakar.

CARTE 6 : POLARISATION SCOLAIRE

CARTE 7 : POLARISATION SANITAIRES

3-1-1-3 Aire d'influence de la fonction commerciale

Les enquêtes menées au marché central de Cayar et au niveau du marché aux légumes ont permis de déterminer les lieux d'approvisionnement et l'aire de distribution de la ville. Elles font ressortir que Cayar est très dépendante des villes de Rufisque, Thiès et Dakar qui lui fournissent l'essentiel de ses produits alimentaires et manufacturés. Selon le type de commerce (détails, demi-gros et gros) et la structure par branche (alimentaire, agricole, manufacturée, halieutique etc.), les lieux de ravitaillement diffèrent.

✓ Le commerce de détail

Il se trouve éparpillé dans la commune surtout au niveau des rues commerciales où se concentrent les points de vente. Il est généralement exercé par les populations venant de l'intérieur du pays (Diourbel, Mékhé, Tivaouane, Kaolack, etc.) mais aussi par les pays limitrophes. Le commerce de détail concerne surtout les produits de première nécessité (riz, sucre, savon, lait, huile, matériaux de construction, matériels de pêche, etc.).

✓ Le commerce de gros

Les populations qui s'activent dans ce domaine évoluent en majorité dans le marché de Cayar et de Keur Abdou Ndoye. Les produits maraîchers et surtout ceux du secteur de la pêche font l'objet d'échanges intenses créant des flux provenant des autres régions pour assurer leur approvisionnement en poissons, légumes, etc. Les produits halieutiques et agricoles constituent donc l'essentiel des activités économiques de la commune de Cayar où les populations tirent l'essentiel de leurs revenus.

CARTE 8 : POLARISATION MANUFACTURES

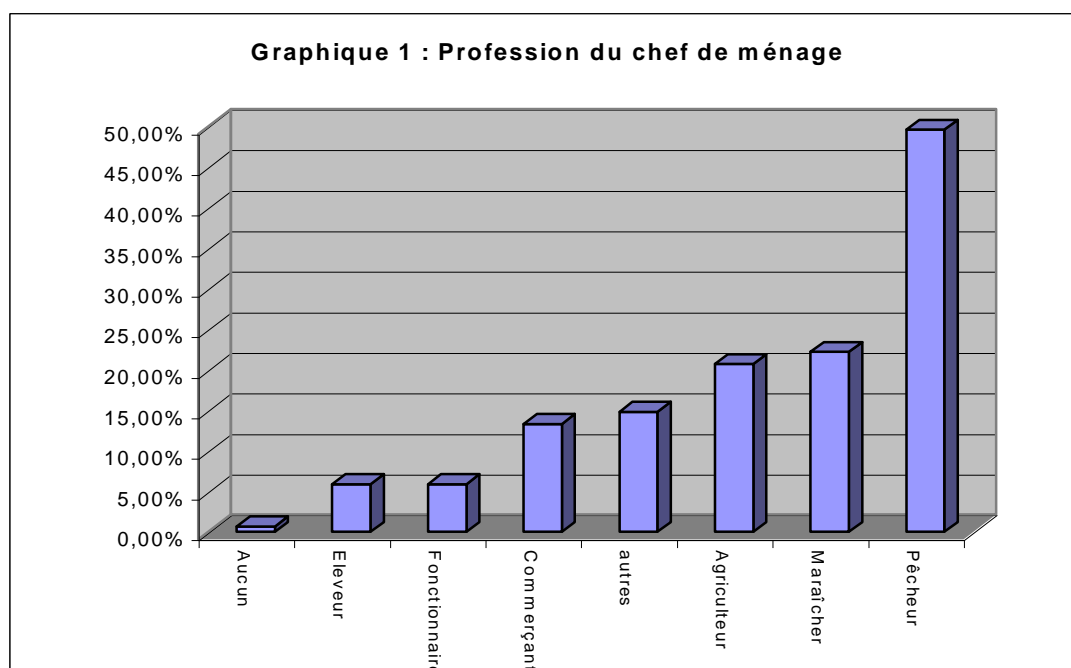
CARTE 9 : POLARISATION AGRICOLES

CARTE 10 : POLARISATION HALIEUTIQUES

3-2 ACTIVITES ET EMPLOIS

3-2-1 Inventaire des principales activités urbaines

L'analyse des principales activités issues des résultats des enquêtes révèle que la majorité des actifs s'investissent dans la pêche et les secteurs y afférents. En effet, plus de 40% de la population sont pêcheurs, mareyeurs ou transformateurs de produits halieutiques. Ceci est inhérent au site de Cayar qui joue un rôle prépondérant dans la pêche sénégalaise. Le secteur agricole et le commerce suivent respectivement avec 15,6% et 10% des personnes enquêtées.



L'élevage est faiblement représenté (5,90%) et l'aire d'habitation des éleveurs est le quartier de Ndiokhob Guedj.

✓ Le secteur de la pêche

La primauté de la pêche sur les autres activités s'explique par le fait qu'elle dispose d'avantages naturels favorables à son développement. Elle se pratique sur une façade maritime longue de 35 km et très poissonneuse du fait de la présence d'une fosse marine recelant diverses espèces très prisées. La pêche est pratiquée par une population très expérimentée utilisant diverses techniques que sont :

La ligne simple, la scence tournante et la pêche à la traîne. La taille des embarquements tourne entre 10 et 25 m pour la pêche à la scence tournante et de 4,5 à 10 m pour la ligne simple et la pêche à la traîne.

Les espèces les plus capturées sont : les sardinelles (ronde et plate), les rougets, les espadons, les daurades, la carpe blanche, la grande carangue et les thonines. Les mises à terre sont destinées pour la plupart à l'exportation procurant ainsi des devises importantes.

Tableau 5 : Evolution de la production halieutique de Cayar de 1991 à 2002

Années	Tonnage (kg)	VCE Francs	Poissons	Crustacé	Mollusque	Consommation locale	Mareyage	Transport
1991	13.510.000	1.295.520.900	12.996.336	1.314	53.350	1.980.870	9.945.630	1.124.500
1992	15.693.200	1.352.046.800	15.535.900	2.350	154.950	2.630.600	11.851.600	1.211.000
1993	17.060.140	1.656.048.925	16.893.360	2.620	164.160	2.500.390	1.235.260	2.234.490
1994	19149700	4.048.348.385	18.716.960	2.095	430.645	1.066.450	14.878.050	3.205.200
1995	16.897.938	2.939.107.825	16.688.028	1.710	208.200	775.848	11185.920	4.936.170
1996	20.329.350	3.714.499.450	20.126.155	620	202.575	1.718.860	14.311.630	4.298.860
1997	26.396.075	3.834.465.845	26.219.640	935	175.500	3.071.980	16.473.199	6.850.896
1998	35.011.710	7.413.006.500	34.681.110	1.370	329.230	4.154.000	23.073.430	7.784.280
1999	36.935.220	8.029.670.425	35.759.720	2.010	117.342	7.603.620	21.583.200	7.748.400
2000	41.034.410	7.577.503.000	38.716.510	1.360	509.740	6.113.790	25.719.670	9.200.950
2001	27.104.870	4.939.978.900	27.001.480	200	103.140	5.799.250	15.140.380	6.165.240
2002	35.191.150	6.659.321.200	34.998.948	702	191.500	7.467.540	20.551.750	7.171.860

Source : Service départemental de la pêche

✓ Le mareyage

Activité très développée à Cayar, le mareyage mobilise plus de 500 professionnels mais reste tout de même dominé par les femmes avec le micro-mareyage. Il existe plusieurs types de mareyages :

- le mareyage artisanal destiné uniquement à la consommation
- le mareyage professionnel essentiellement tourné vers l'exportation.

Pour promouvoir le secteur, les mareyeurs se sont organisés en GIE et GPF, avec comme objectif principal rentabiliser et protéger le secteur. Ceci constitue un atout majeur dans l'organisation du circuit dans la mesure où cette structuration facilite l'acheminement avant leur exportation des produits vers les usines par les camions frigorifiques.

✓ Activités de transformation des produits halieutiques

Secteur très dynamique et largement contrôlé par les femmes, les activités de transformation alimentent non seulement le marché local mais aussi orientent leurs produits vers la sous-région (Mali, Burkina Faso, Niger) et l'Europe. A cet effet, les femmes transformatrices se sont regroupées en GIE et GPF, avec comme réalisation des mutuelles d'épargne. Cette organisation a abouti à la mise sur pied de matériels de travail constitués essentiellement de claies de séchage, de fours et de magasins de conservation. La redynamisation du secteur a permis aux femmes d'accroître leurs revenus, d'autant plus que la coopération décentralisée a orienté ses appuis vers le secteur de la pêche et des activités annexes.

Par ailleurs la dynamisation du secteur de la pêche à Cayar a permis le développement des activités connexes à savoir les industries de glace, les stations de vente de carburant et les métiers de réparation mécanique des moteurs. Les différentes activités énumérées ci-dessus contribuent de manière importante à l'activité économique et à la création d'emplois.

✓ Le secteur agricole

L'agriculture vient en seconde position après la pêche dans les activités de la commune. Les cultures céréalières pratiquées durant la saison pluvieuse et les cultures maraîchères en saison sèche dominent les exploitations. La superficie cultivée est estimée à 389,3 ha répartie ainsi :

- la zone des Niayes 166,8 ha
- les sols Dior 222,5 ha

La zone des Niayes attire des flux massifs de migrants évoluant dans les cultures de pommes de terre, de navets, de carottes et autres légumes destinées aux besoins de consommation des grandes villes.

Cayar est une zone où les potentialités naturelles favorisent le développement du maraîchage. Par conséquent, pour mieux dynamiser la filière, les femmes avec l'appui de partenaires au développement, se sont constituées en GIE pour la transformation des légumes.



Le maraîchage qui constitue l'une des principales potentialités de la zone

✓ Le commerce

Le commerce occupe également une place de choix dans l'économie urbaine de Cayar et concernent 10% des chefs de ménage d'après les enquêtes effectuées. Les conditions favorables dont jouit Cayar pour la pêche et le maraîchage expliquent la variété et la diversité des produits commercialisés. Ces derniers concernent les produits de maraîchage, halieutiques, les denrées de première nécessité, les pesticides, les semences, les engrais et d'autres produits liés à la pêche comme les filets et les moteurs.

Les autres activités composant l'économie urbaine de Cayar sont les fonctions administratives, l'élevage, le transport, etc.

3-2-2 Les associations de développement

3-2-2-1 Les associations de jeunes

Les associations de jeunes sont pour la plupart des associations sportives et culturelles (ASC) regroupant les jeunes des différents quartiers. La commune de Cayar en compte 11 réparties dans les quartiers de la commune et une association de développement JADK créée en 1992 qui s'investit dans le développement. Il s'agit de :

- Rond point créé en 1980
- Keur Abdou Ndoye
- Pinthie digue (1980)
- Vétéran

- Manko
- Darou Salam (1980)
- Deggo (2000)
- Mbalmi (2002)

En dehors des activités classiques sportives et culturelles, les ASC s'investissent dans les domaines de l'assainissement, de la sensibilisation sur le SIDA, les MST et les maladies infantilo-juvéniles. Les financements des ASC proviennent des cotisations des membres, des activités lucratives (soirée, simb), de la collecte auprès de la population. Ces sources financières sont insuffisantes pour l'ensemble des actions à réaliser. Les ASC souffrent péniblement d'un certain nombre de problèmes que sont :

- Le problème de local ;
- Le manque de stade fonctionnel ;
- Le manque d'équipement socioculturel.

Tableau 6 : Situation des associations de jeunes de la commune

Nom et type d'associations	Date de création	Activités principales	Sources de financement	Contraintes
ASC DAROU SALAM	1980	Manifestation sportive, assainissement	Cotisation, activités lucratives	Manque de moyens et d'infrastructures sportives
ASC PINTHIE	1980	Sport, culture, assainissement	Cotisation, activités lucratives	Manque de moyens et d'infrastructures sportives
ASC DEGGO	2000	Sport, culture, assainissement	Cotisation, activités lucratives	Manque de moyens et d'infrastructures sportives
ASC MANKO	2000	Sport, culture, assainissement	Cotisation, activités lucratives	Manque de moyens et d'infrastructures sportives
ASC MBALMI	2002	Sport, culture, assainissement	Cotisation, activités lucratives	Manque de moyens et d'infrastructures sportives
ASC NDIOKHOP	1999	Sport, culture, assainissement	Cotisation, activités lucratives	Manque de moyens et d'infrastructures sportives
ASC KEUR ABDOU NDOYE	2000	Sport, culture, assainissement	Cotisation, activités lucratives	Manque de moyens et d'infrastructures sportives
ASC POINT ROND	1980	Sport, culture, assainissement	Cotisation, activités lucratives	Manque de moyens et d'infrastructures sportives
ASC VETERAN	1999	Sport, culture, assainissement	Cotisation, activités lucratives	Manque de moyens et d'infrastructures sportives
ASC DIAPPO	2000	Sport, culture, assainissement	Cotisation, activités lucratives	Manque de moyens et d'infrastructures sportives

Sources : Enquêtes, GERAD, Février 2003

3-2-2-2 Les groupements de promotion féminine (GPF)

Vecteur incontournable du développement local urbain, les femmes participent actuellement à la dynamique économique de leur zone respective. Au niveau de la commune de Cayar, les femmes se sont regroupées en Groupement de Promotion Féminine qui sont assez nombreux d'ailleurs (18 GPF au total), ce qui témoigne de la détermination et de l'ambition des femmes. D'ailleurs, la plupart de ces GPF se sont mués en GIE. Les activités développées par les GPF tournent autour de la pêche et du maraîchage : micro-mareyage et transformation des produits halieutiques et maraîchers.

Les GPF disposent de fonds relativement importants provenant soit des cotisations soit du financement. Les différents GPF de Cayar sont membres de la fédération locale dénommée FENAGIE qui coordonne toutes les activités de développement de la localité. Ces groupements féminins se distinguent particulièrement par leur dynamisme nonobstant certaines contraintes qui entravent le développement de leurs activités :

- manque de formation en gestion des femmes
- manque de structures d'encadrement pour les femmes
- difficultés financières
- problème d'écoulement des produits

Tableau 7 : Situation des groupements de promotion féminine de la commune

Nom groupement	Type groupement	Date création	Secteurs d'activités	Nombre selon le sexe	Êtes-vous fédérés	Sources de financement	Montants des financements	Expérience en gestion de projet	Contraintes
BOKK DIOM	GPF	1991	Mareyage	12 femmes	Oui	FENAGIE	600000	Oui	Commercialisation, conservation, accès au crédit
LIGGUEY BEUG TEDD	GPF	1991	Maraîchage, transformation	58 femmes	Oui	ATT FENAGIE	900000 1250000	Oui	Conservation, commercialisation
MBACKE THIAM	GPF	1993	Mareyage	22 femmes	Oui	FENAGIE	1100000	Oui	Commercialisation, conservation
PATHE FEURY	GPF	1993	Mareyage	10 femmes	Oui	FENAGIE	500000		Commercialisation, conservation, accès au crédit
SOPP ELISABETH	GPF	1992	Mareyage	15 femmes		FENAGIE	750000	Oui	Commercialisation, conservation, accès au crédit
SOPE ALLE DIOUF	GPF	1993	Mareyage	11 femmes		FENAGIE	550000		Commercialisation, conservation

Sources : Enquêtes, GERAD, Février 2003

3-2-2-3 Les groupements d'intérêts économiques (GIE)

Les GIE constituent d'une manière générale des instruments de développement économique. A ce titre, il existe une kyrielle de GIE (80 au total) à Cayar dans la mesure où chaque secteur d'activité en dispose : élevage, pêche, mareyage, transformation de produits halieutiques etc. Les GIE s'activent dans plusieurs créneaux liés à la pêche, notamment la transformation, la conservation et la commercialisation des produits.

Les GIE ont pû bénéficier de financement remboursable de partenaires au développement. Toutefois, certaines difficultés entravant la réussite de leurs activités. Il s'agit de :

- problèmes de conservation des produits halieutiques ;
- problème d'écoulement des produits maraîchers ;
- l'accès au crédit.

Tableau 8 : Situation des Groupements d'Intérêt Economique de la commune

Nom groupement	Type groupement	Date création	Secteurs d'activités	Nombre selon le sexe	Sources de financement	Montants des financements	Expérience en gestion de projet	Contraintes
SOPE CAYAR	GIE	1991	Mareyage	29 dont 16 femmes	FENAGIE pêche	850000	Oui	Commercialisation, conservation, équipement, accès au micro-crédit
PROPECHE	GIE	1991	Mareyage	7				
IBRA NDOYE	GIE	1994	Mareyage	2	FENAGIE	100000		Accès au crédit, commercialisation, conservation
DOMI NDEYE 2	GIE	2001	Mareyage	53	Cotisation	200000		Accès au crédit, mentalité, réfractaire à l'action collective
SERIGNE SALIOU	GIE	1993	Mareyage	11	FENAGIE	550000		Commercialisation
GALGUI 2	GIE	2000	Pêche, mareyage	10	Cotisation	800000		Accès au crédit, manque de matériel
ALA CORALLO ANGELO	GIE	2000	Commerce, mareyage	4	Cotisation	300000		Accès au crédit
YALLAY MBANEER AK FEEX GUI	GIE	1999	Organisation et exploitation du secteur de la pêche	11 groupements	Exploitation des ouvrages du quai de débarquement de Cayar			Entretien et maintenance des ouvrages
MANTOULAYE GUENE	GIE	1985	Transformation de produits halieutiques, commerce	112	FAO – PROPECHE – FENAGIE PECHE	Matériels de travail – 2 000 000 – 3 750 000	Oui	Ecoulement des stocks, Transports des produits, prolifération des intermédiaires
PROFESSIONNELS DES TRANSFORMATRICES DE POISSONS	GIE	2002	Transformation de produits halieutiques, commerce	412 femmes	JICA	Matériels de Travail		Ecoulement des stocks, Transports des produits, prolifération des intermédiaires
IADK	Association de Développement	1992	Assainissement, sensibilisation, manifestation culturelles	250 dont 150 femmes	Cotisation, activités lucratives	750000	Non	Gestion de la structure (temps), manque de moyens

Sources : Enquêtes, GERAD, Février 2003

3-2-3 Analyse des fondements du développement urbain

La récente érection de Cayar en commune explique son caractère semi-rural où les activités sont largement dominées par la pêche et l'agriculture. Le dynamisme de ces deux principales activités est lié aux conditions naturelles favorables et humaines propices à son développement. Leur importance est valorisée par l'encadrement technique et technologique faisant d'elle, le poumon de l'économie urbaine de Cayar. La pêche, activité économique primordiale jouit d'avantages naturels que sont :

- une façade maritime longue de 35 km et très poissonneuse
- une présence de fosses marines recelant d'espèces très recherchées

Le développement de ce secteur est basé sur un encadrement et une organisation des pêcheurs, mareyeurs et transformateurs de produits halieutiques, des possibilités offertes par le marché national et international et de l'existence de quais de débarquement.

Pour ce qui est de l'agriculture, même si elle est fortement concurrencée par la pêche, elle jouit aussi de conditions favorables notamment la disponibilité de terres fertiles et d'eau. Hormis ces deux activités soutenues par le commerce, les autres secteurs de l'économie urbaine demeurent faibles car la ville ne dispose pas d'infrastructures et d'équipements de grande envergure.

3-3 LE PATRIMOINE URBAIN

Le diagnostic du patrimoine urbain permet d'apprécier le niveau de dotation de la commune en équipements et infrastructures. L'analyse portera essentiellement sur la composition et l'évaluation de l'état du patrimoine urbain.

3-3-1 La composition du patrimoine urbain

Le diagnostic du patrimoine urbain de la commune de Cayar révèle l'existence de plusieurs types d'équipements :

- Les équipements administratifs ;
- Les équipements sanitaires ;
- Les équipements sportifs et socioculturels ;
- Les équipements scolaires ;
- Les équipements marchands.

3-3-2 Le diagnostic du patrimoine urbain

La commune de Cayar est très faiblement dotée en matière d'équipements. Cette situation est d'ailleurs prouvée par le diagnostic du patrimoine urbain de la commune. Ceci serait lié à la jeunesse de la commune et son ancien statut de simple village rattaché à une communauté rurale.

3-3-2-1 Les équipements administratifs

La commune de Cayar compte quatre équipements administratifs que sont le bureau de poste, la brigade de gendarmerie, le service de pêche et le service municipal. Concernant l'équipe municipale, elle ne dispose pas encore de local leur appartenant c'est pourquoi, elle a du recourir à la location et au prêt pour abriter ses différents services.

✓ Le bureau de Poste

Le bureau de poste est situé dans le quartier de Darou Salam sur la route principale. Construit en 1964 par l'Etat, il couvre une superficie totale de 625 m² pour 150 m² de bâtie. Le fonctionnement de l'agence qui est caractérisée par la vétusté et l'exiguïté des locaux est assuré par un seul agent. L'agence de Cayar compte trois guichets dont un seul fonctionnel, un bureau de receveur et une cabine téléphonique, en plus des locaux à usage d'habitation constitués de deux chambres, d'un salon et des toilettes. Le bureau de poste de la commune de Cayar est mal desservi en matière d'infrastructures malgré la relative importance des recettes générées à la fin de l'exercice 2002 et qui se chiffrent à 551 298 535 FCFA.

Les contraintes répertoriées sont :

- le manque de personnel ;
- l'abondance du travail ;
- le manque de matériel informatique.

Pour une plus grande efficacité, l'agence de poste de la commune de Cayar nécessite quelques réaménagements qui concernent :

- l'installation d'un poste de sécurité avec notamment un agent de contrôle ;
- la mise en place d'une borne fontaine ;
- le renforcement des ressources humaines ;

Les travaux de réhabilitation nécessaires concernent :

- la réfection des locaux ;
- la réfection du mobilier de bureau ;
- la révision du branchement électrique.

CARTE 11 : EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS

✓ La brigade de Gendarmerie

L'unique équipement de sécurité que compte la commune de Cayar est la brigade de Gendarmerie. Elle est située sur la zone d'extension du quartier Tente Yoff avec accès direct sur la route principale en face du dispensaire. Elle a été construite en 1982 par l'Etat et exécutée par le service technique de la Gendarmerie communément appelé le casernement.

La surface bâtie représente 300 m² sur une superficie totale de 62017 m². Cette surface est composée de deux bâtiments d'aire identique, l'un pour la brigade et l'autre pour le logement du commandant. Les bâtiments sont assez bien entretenus et occupent une très petite place par rapport à la surface totale. La brigade de Gendarmerie de la commune de Cayar est constituée du bureau du commandant, du bureau des deux adjoints, du bureau des gendarmes, de deux chambres de sûreté, d'un magasin, d'un garage et des toilettes.

Avec des moyens très réduits, la Gendarmerie de la commune de Cayar arrive à jouer un rôle très important pour le maintien de l'ordre et de la sécurité. Cependant, un certain nombre de contraintes freinent ses actions. Elles concernent principalement l'approvisionnement en eau potable, la déficience de moyen de communication et les problèmes de canalisation. Ainsi, les besoins de la brigade concernent une amélioration de la desserte en eau potable et la mise en place d'équipements de communication.

✓ La Municipalité

Cayar a été érigé en commune le 22 Février 2002. Pour abriter les services municipaux, un arrêté a été voté par l'équipe municipale autorisant le maire de la commune à passer un contrat de location d'un local appartenant au GIE interprofessionnel « Yalley Mbaner ak Feexgui ». Ce local qui est situé dans le quartier de Tente Yoff a une superficie de 80 m². Le bâtiment est composé de deux bureaux, celui du maire et celui de l'état civil, un peu à l'extrême, dans les anciens locaux du service de pêche se trouvent le bureau du Secrétaire municipal et celui des adjoints au maire. C'est ce qui explique la priorité que représente pour l'équipe municipale la construction d'un hôtel de ville. D'ailleurs l'étude de faisabilité technique et financière du projet de construction de l'hôtel de ville a été réalisé et l'équipe municipale est en attente d'un financement pour concrétiser ce projet.

✓ Le service de la pêche

Fruit de la coopération Japonaise, le service de pêche de Cayar est localisé dans le quartier Tente Yoff. Il occupe une surface de plus de 500m² dont les trois quart sont

bâties. L'importance de la pêche justifie les réalisations effectuées dans ce secteur. En effet, le service de pêche de Cayar qui est également le service départemental de pêche de la région de la Thiès, est bien pourvu en équipement et infrastructures. Il dispose d'un branchement en eau, électricité et téléphone et de toutes les accessoires nécessaires à la fonctionnalité du local. Les bureaux qui sont au nombre de sept servent aussi de siège au GIE « Yallay Baneer ak FeexGui ». En outre, le contrôle de la sécurité des pêcheurs en haute mer est assuré à partir d'un des bureaux du service de pêche grâce à l'appui logistique de la JICA.

3-3-2-2 Equipements sanitaires

Les équipements sanitaires de la commune de Cayar se limitent au poste de santé situé au niveau de la zone d'extension du quartier Tente Yoff. Le poste de santé s'est substitué au dispensaire qui assurait les soins de santé primaire de la population de Cayar. Il convient de signaler que la ville de Cayar ne dispose d'aucune structure sanitaire privée (cabinet médical, pharmacie, etc.).

✓ Le poste de santé

Sur le plan des infrastructures sanitaires, la commune de Cayar reste mal lotie. En effet, avec une population qui dépasse les 15 000 habitants, la commune de Cayar ne dispose que d'un poste de santé comme structure sanitaire. Celui-ci est construit en 1999 dans l'extension du quartier Tente Yoff sur financement du PDIS et de la Banque Mondiale pour un montant de 25 millions de FCFA. Le poste de santé de Cayar est constitué de deux blocs dont le plus grand occupe une surface de 800 m² pour 600 m² de surface bâtie. Le deuxième bloc occupe une superficie de 352 m² dont 184 m² de surface bâtie. La desserte en infrastructure est assez importante dans la mesure où le poste de santé dispose d'électricité, d'eau courante et de téléphone.

Les services répertoriés au niveau du poste de santé sont la maternité avec une salle d'hospitalisation de quatre lits, une infirmerie avec une salle d'hospitalisation de trois lits, un laboratoire et une pharmacie qui applique *l'Initiative de Bamako*.

Les maladies les plus fréquemment citées sont le paludisme surtout en hivernage, l'hypertension artérielle, les infections respiratoires aiguës, les épigastralgies, mais aussi et surtout les maladies sexuellement transmissibles qui sont assez présentes du fait de la jeunesse de la population et du manque de protection lors des relations sexuelles. Les dermatoses ont trouvé un foyer de propagation propice à Cayar du fait du manque d'hygiène et du manque d'eau potable (plus de 70% des populations de la commune de Cayar s'approvisionnent à partir des puits).

CARTE 12 : EQUIPEMENT SANITAIRE

3-3-2-3 Equipements sportifs et socioculturels

Dans le domaine sportif, la commune de Cayar est caractérisée par un réel dénuement. En effet, en matière d'équipements sportifs, elle ne dispose que d'un terrain vague sans infrastructure. Ce terrain est situé dans la zone d'extension du quartier Tente Yoff et abrite les tournois de football des différentes ASC de la commune de Cayar.

Les équipements socioculturels de la commune de Cayar concernent les cimetières et les mosquées. Ainsi, la jeunesse de Cayar ne dispose d'aucun équipement de loisirs, ce qui est une réelle entrave à l'épanouissement des jeunes de la ville.

✓ Le terrain de sport

Situé dans la zone d'extension de Tente Yoff, le terrain de sport des jeunes de Cayar n'est pas délimité et ne dispose ni d'eau courante ni d'électricité.

✓ Les cimetières

Les trois cimetières que comptent la commune de Cayar sont localisés respectivement au Point Rond, à Keur Abdou Ndoye et à Mbawane. Ils sont dépourvus de mur de clôture et ne disposent d'aucune infrastructure.

✓ Les mosquées

Seul le quartier Pinthie ne dispose pas de mosquée, par contre, trois mosquées ont été décomptées dans le quartier Point Rond. Les mosquées sont généralement construites en dur et occupent de petites surfaces sauf pour les quartiers de Mbawane et Keur Abdou Ndoye nouvellement rattachés à la commune de Cayar.

CARTE 13 : EQUIPEMENT SOCIO-CULTUREL

3-3-2-4 Equipements scolaires

Les équipements scolaires répertoriés dans la commune de Cayar sont : l'école élémentaire Cayar 1, l'école élémentaire Cayar 2, l'école élémentaire de Keur Abdou Ndoye, l'école élémentaire de Mbawane et l'établissement préscolaire. Le diagnostic des équipements scolaires révèle un certain déficit dans la mesure où l'établissement préscolaire n'est pas encore fonctionnel et le niveau du secondaire n'est pas représenté.

✓ L'école élémentaire de Cayar I

L'école élémentaire Cayar I est située au quartier Médina Diop. Sur une superficie de 10 000 m², elle occupe effectivement une surface de 9118 m². Elle a été construite en 1952, sur financement des autorités d'avant les indépendances. L'école compte douze classes dont trois construites par la commission européenne et 278 tables-bancs. Elle est assez bien desservie en matière d'eau, d'électricité, de téléphone et de toilettes aussi bien pour le personnel que pour les élèves. L'école dispose d'un terrain de sport non équipé d'une superficie de près de 3000 m² et est entourée d'un mur de clôture. Elle compte 879 élèves dont 416 garçons et 449 filles provenant exclusivement de la localité de Cayar.

Les besoins exprimés tournent autour de :

- la réfection de fenêtres et portes ;
- la réhabilitation des toitures de deux classes ;
- la réparation de chaises et de tables-bancs ;
- l'achat de matériels d'assainissement.

✓ L'école élémentaire de Mbawane

L'école élémentaire de Mbawane est créée en 1983 sur financement conjoint de l'Association des Parents d'Elèves, deux classes, la communauté rurale qui a construit une classe et l'OPEP, trois classes. Sa superficie totale est de 4828 m² pour 1820 m² de bâtie. L'établissement est entouré d'un mur de clôture, mais il ne dispose ni d'eau, ni d'électricité encore moins de téléphone. Il compte 90 tables-bancs répartis dans six salles de classe avec un effectif total de 157 élèves dont 68 garçons et 82 filles. Les équipements répertoriés dans l'école sont des toilettes pour élèves et des toilettes pour personnel, un local pour gardien, un magasin de direction et un bureau de direction. L'aire de provenance des élèves concerne les villages de Mbawane, Khar Yalla, Diamaguène et Keur Abdou Ndoye dont l'école ne dispose pas du niveau du cours moyen deuxième année (CM2).

CARTE 14 : EQUIPEMENT SCOLAIRE

Les besoins exprimés concernent :

- la construction de salles de classes ;
- des travaux de maçonnerie et de menuiserie (toiture, chaises, armoires, tables-bancs, portes et fenêtres).

✓ L'école élémentaire de Keur Abdou Ndoye

L'école élémentaire de Keur Abdou Ndoye a été construite en 1986 et couvre une superficie totale de 4638 m² pour 277,5 m² de bâtie. Elle compte cinquante huit tables-bancs répartis dans cinq salles de classe pour un effectif de 159 élèves composés de 82 garçons et de 77 filles. Financée par l'Association des Parents d'Elèves et l'OPEP, l'école ne dispose d'aucun équipement (mur de clôture, bureau de direction, toilette, branchement en eau, en électricité, au téléphone). L'école accueille des élèves provenant des villages de Keur Abdou Ndoye et de Ndiokhob Guedj.

Les besoins identifiés sont :

- la construction d'un mur de clôture ;
- la construction de toilettes pour élèves et de toilettes pour personnel ;
- la construction d'un bureau de direction ;
- l'accès à l'eau, à l'électricité et au téléphone ;
- la réparation des matériels (portes, fenêtres, armoires, tables-bancs et chaises).

✓ L'école élémentaire de Cayar 2

L'école a été créée en juillet 2002 et se situe dans le quartier Darou Salam, sur une superficie bâtie de 216 m². Elle compte cent huit tables-bancs, répartis entre quatre salles de classe pour un effectif total de 216 élèves dont 117 filles et 99 garçons. L'école ne dispose d'aucune commodité. En effet, elle n'a pas de mur de clôture, ni de bureau de direction et le problème de l'eau se pose avec acuité.

Les besoins recensés sont :

- la construction d'un mur de clôture et d'un bureau de direction ;
- la construction de toilettes pour les élèves et pour le personnel ;
- l'accès à l'eau, à l'électricité et au téléphone.
- La construction de salles de classe.

✓ L'établissement préscolaire

Communément appelé la case des tout petits, l'établissement préscolaire de la Commune de Cayar est situé dans le quartier Darou Salam en face de l'école

élémentaire Cayar 2. Obtenue sur financement de Chine/Taiwan, la case des tous petits occupe une superficie totale de 1200 m², pour 600 m² de bâtie. Elle n'est pas encore fonctionnelle car la toiture est en réfection.

3-3-2-5 Equipements marchands

Les équipements marchands de la commune de Cayar sont constitués du marché central, du marché aux légumes, des zones commerciales, des ouvrages de débarquement de Cayar et de la gare routière. Leur spécificité est leur propension à octroyer des revenus à la municipalité.

✓ Le marché central

Le marché central de Cayar se situe dans le quartier Tente Yoff. Il est confiné sur une superficie de 1400 m² entre la gare routière, les locaux qui abritent l'équipe municipale, la route principale et les ouvrages du quai de pêche. Le déficit organisationnel du marché se manifeste à travers une occupation anarchique de son espace avec des cantines à usage d'habitation, des boutiques et des restaurants qui enserrent le marché à telle enseigne qu'ils rendent difficile son accès et sa visibilité. A l'intérieur du marché, l'emmêlement des types de commerce et l'étroitesse des allées ne favorisent pas une bonne circulation d'autant plus que la plupart des étals qui sont au nombre de 64 sont en mauvais état. Outre les étals, le marché compte 19 boutiques et 20 cantines.

L'assainissement du marché qui incombe à la municipalité n'est pas bien assuré car le charretier qui devait procéder au ramassage périodique des ordures sur la demande de la municipalité, le fait de manière irrégulière. Par ailleurs, le marché ne dispose pas de toilettes et l'eau courante et le téléphone restent les problèmes cruciaux des commerçants. Quant à l'électricité, le caractère désordonné des branchements pose de réels problèmes de sécurité au niveau du marché.

Pour pallier cette situation, l'équipe municipale dans son projet de nouveau lotissement a prévu la délocalisation du marché et son emplacement dans la zone d'extension du quartier Tente Yoff.

✓ Le marché aux légumes

Le marché aux légumes est situé sur la place publique du quartier de Keur Abdou Ndoye. Il ne dispose d'aucun aménagement, encore moins d'équipement, d'autant plus que le quartier dans lequel se trouve le marché est dépourvu d'eau courante, d'électricité, de téléphone et de réseau d'assainissement.

CARTE 15 : EQUIPEMENT MARCHANDS

✓ Les rues commerciales

Hors mis le marché central et le marché aux légumes, la commune de Cayar dispose de cinq rues commerciales dont l'une longue d'environ 150m se trouve dans le quartier Tente Yoff, alors que l'autre longue sur près de 1000m la route principale. Cette dernière se répartie entre les quartiers Médina Diop, Pinthie et Darou Salam qui dispose de deux rues commerciales dont la seconde, plus petite est perpendiculaire à l'artère principal de la commune de Cayar. Les activités commerciales dans ces deux rues qui sont assurées par 95 boutiques et 55 cantines constituent des sources de revenus assez substantiels pour la municipalité.

✓ Les usines de glace

Elles sont au nombre de deux et sont situées aux abords du quai de débarquement. Les usines de glace s'activent dans le conditionnement du poisson et la vente de glace. La plus importante est la COFRICA qui a été construite en 1981 grâce à la coopération canadienne. Sa gestion a été assurée successivement par la CAPAS (1981-1987) et la SERAS (1987-1994). D'ailleurs c'est en 1994 que les installations qui ont été défectueuses ont été réhabilitées par la coopération japonaise et sa gestion a été ainsi assurée par l'Etat et ce jusqu'en 2000, date de sa privatisation. D'après les données recueillies, les équipements de la COFRICA se résument en une chambre froide, trois chambres à glace et deux machines dont l'une n'est plus fonctionnelle.

✓ Les ouvrages du site de débarquement de Cayar

Même si la commune de Cayar a une double vocation, agricole et halieutique, la pêche reste l'activité la plus importante. Ainsi, pour impulser un essor ascendant au secteur de la pêche qui bénéficie d'une façade maritime longue d'une trentaine de km et très poissonneuse, le gouvernement du Sénégal avec l'appui de bailleurs a mis en place un certain nombre d'ouvrage. La gestion et l'exploitation de ces ouvrages a été confié à un GIE interprofessionnel de Cayar moyennant une redevance mensuelle de 7% après charge à verser aux autorités locales. L'obtention de ces ouvrages résulte de l'appui de l'AFD d'une part et de la JICA de l'autre.

➡ Sur un financement d'un montant de 800 millions de francs CFA, l'Agence Française de Développement (AFD) a réalisé des ouvrages dont le but est d'améliorer l'activité halieutique de Cayar. Ces ouvrages ont été concédés aux autorités locales, qui à leur tour l'ont sous-concédé pour exploitation et gestion au GIE interprofessionnel « Yallay Mbaner Ak Feexgui » de Cayar. Les réalisations effectuées à partir du financement de l'AFD comprennent :

- deux plates-formes de débarquement en dalles de béton armé y compris bêtes et marches (dimensions respectives : 75 x 7m et 48 x 7m) ;
- six parkings en dalles de béton armé avec aires de circulation et bordures de chaussée (dimensions respectives : 75 x 6m, 52 x 6m, 48 x 9m, 40 x 6m, 31 x 9m et 24 x 6m),
- trois voies d'accès à la plate-forme et une voie d'accès à la zone de transformation en bicouche avec bordures de chaussée ;
- la réhabilitation partielle de la voie principale d'accès au village ;
- un système d'assainissement avec puits d'infiltration et caniveaux ;
- dix points d'eau dans le site de débarquement ;
- un phare de quatorze nautiques ;
- un local professionnel ;
- un local de crédit mutuel ;
- deux blocs sanitaires ;
- des lanternes d'éclairage public en applique sur poteaux en bois de neuf mètres ;
- mâts de douze mètres équipés de projecteurs de 2000 W.

➤ Les ouvrages acquis dans le cadre de la coopération japonaise et qui viennent en complément à ceux réalisés par l'AFD sont essentiellement tournés vers la transformation des produits de pêche. Ils ont été concédés par les autorités locales, au même titre que ceux réalisés par l'AFD, au GIE interprofessionnel « Yallay Mbaner ak Feexgui » de Cayar. Le listing des réalisations est présenté dans le tableau suivant :

Tableau 9 : Les réalisations de la JICA

Nature	Désignation	Surface occupée	Caractéristiques
Zone de débarquement	Plate-forme n°1	280 m ²	Aires de débarquement
	Plate-forme n°2	266 m ²	
	52 box pour les ligneurs	5,5 m ² x 52	Aires de stationnement
	1 bloc sanitaire	57 m ²	Hygiène et santé
	12 Box pour les sennes tournantes	12,1 m ² x 12	
	6 Box pour les sennes tournantes	12 m ² x 6	
Zone de transformation	1 local des femmes	160 m ²	Salle de réunion, bureau et magasin
	2 magasins pour les produits transformés	119 m ² x 2	Stockage et vente de produits transformés
	9 aires de repos	45 m ² x 9	Aires de repos des femmes
	1 bloc sanitaire	57 m ²	Hygiène et santé
	57 Fours	2,4 m ² x 57	Fumage du poisson
	1600 claies de séchage	1,5 m ² x 1600	Séchage du poisson
	9 dépôts d'ordures	2 m ² x 9	Hygiène des locaux
	36 cuves de fermentation		Fermentation des produits
Voirie	Asphalte (site 1)	1395 m ²	Désenclavement du site
	Autobloquants (site 1)	524 m ²	Aire de stationnement
	Asphalte (site 2)	1222 m ²	Désenclavement du site
	Autobloquants (site 2)	12 m ²	Aire de stationnement

Sources : Commune de Cayar

✓ La gare routière

Afin de décongestionner l'artère principal de la commune de Cayar qui servait d'aire de stationnement aux véhicules qui assurent le transport en commun des populations de Cayar, la commune en accord avec le « GIE Yalley Mbaner ak Feexgui » a concédé aux transporteurs un espace devant faire office de gare routière. Il faut rappeler que cet espace est géré par le GIE suite à l'acte de rétrocession qui a été signé par la commune.

La gare routière qui est située sur une place publique en face du marché central, dans le quartier Tente Yoff n'est pas construite. Elle ne dispose d'aucun équipement ou infrastructure, malgré l'importance du parc automobile que les transporteurs qui sont par ailleurs assez bien structurés ont estimé à plus de 120 véhicules. Cette situation est décriée par les transporteurs qui estiment que l'absence d'infrastructures adéquates ne favorise pas le bon fonctionnement de la gare routière. C'est pourquoi, ils préconisent la construction d'une gare routière en face de la Brigade de Gendarmerie.



Le marché central de Cayar



La gare routière de Cayar



Les ouvrages du quai de débarquement de Cayar et ceux de l'aire de transformation des produits halieutiques constituent les uniques équipements marchands de la commune de Cayar



L'absence de marché de poissons, favorise la mise en place de manière spontanée de marché le long de la plage

3-3-3 Les infrastructures

3-3-3-1 L'alimentation en eau

Le réseau de distribution de l'eau au niveau de la commune de Cayar n'est pas assuré par la Sénégalaise des Eaux (SDE). La desserte en eau potable se fait par le biais d'un forage électrique d'une profondeur de 300m et d'une capacité de 200m³.

Le forage construit par l'Agence Française de Développement (AFD) est fonctionnel depuis Août 2002. Implanté au niveau du village de Santhie Mame Gor, situé à 5km de Cayar, le forage dessert en eau aussi bien les villages environnants que la commune de Cayar. L'aire de couverture du forage se répartit ainsi :

- Village de Santhie Mame Got : deux (2) bornes fontaines ;
- Village de Thor : six (6) bornes fontaines ;
- Village de Mbidjeme : deux (2) bornes fontaines ;
- Commune de Cayar : vingt sept (27) bornes fontaines.

L'essentiel du réseau se trouve concentrer dans la commune de Cayar qui disposent à cet effet de quarante deux (42) points de distributions d'eau répartis entre vingt sept (27) bornes fontaines et quinze (15) branchements particuliers. Toutefois, la répartition du réseau de distribution de l'eau est inégale dans les différents quartiers. Elle se présente comme suit :

Tableau 10 : Répartition du réseau de distribution de l'eau

Quartiers	Nombre de Bornes Fontaines	Nombre de branchements individuels
Tente Yoff	2	0
Médina Diop/ Pinthe	10	3
Darou Salam	4	8
Point Rond	5	3
Keur Abdou Ndoye/ Ndiokhob Guedj	3	0
Mbawane	3	1

Source : Enquêtes GERAD, 2003

Seul le village de Ndiokhob Guedj, sous-quartier nouvellement rattaché à la commune de Cayar n'est pas desservi par le forage.

La gestion des ouvrages hydrauliques est dévolue à l'Association des Usagers du Forage (ASUFOR). Cette structure détient un compte bancaire ayant une somme de quatre millions de FCFA domicilié au Crédit Mutuel du Sénégal (CMS). La tarification de l'eau se fait au prorata du volume d'eau consommé, c'est pourquoi tous les points

d'eau disposent de compteur. Les trois modes de paiement appliqués par l'ASUFOR dépendent des bénéficiaires qui ont été classés en trois types.

- ✓ Le prix du mètre cube au niveau des bornes fontaines publiques est de 625 FCFA dont 225 FCFA pour le gérant et 400 FCFA pour le comité de gestion de l'eau. Le système de tarification appliqué est la vente à 25 FCFA la bassine de 25 litres et 10 FCFA le seau de 15 litres.
- ✓ Au niveau des différents services de la ville, le prix du mètre cube est fixé à 300 FCFA. Il faut préciser que ces points d'eau disposent de compteur.
- ✓ Enfin, pour les carrés qui bénéficient de branchement individuel, le mètre cube est cédé à 250 FCFA.

Le comité de gestion du forage est confronté à un certain nombre de problèmes relatifs surtout à la maîtrise de la consommation. En effet, la mise en place d'un compteur au niveau du forage permettrait d'avoir le volume d'eau produit et l'installation d'un autre compteur au niveau des vannes de distribution permettrait d'avoir le volume d'eau consommé. L'importance de ce système est le fait de permettre au comité de gestion du forage de pouvoir apprécier les pertes dans le but de déceler assez tôt les défaillances du réseau.

3-3-3-2 L'éclairage public

La distribution d'électricité est assurée par la SENELEC. Le nombre d'abonnés s'élève à plus de 600. Ce chiffre est évolutif. La répartition de ces abonnés par quartier s'avère difficile dans la mesure où la SENELEC a effectué un découpage de son réseau au niveau de la commune sans tenir compte du découpage traditionnel des quartiers existants. En plus, la SENELEC raisonne en terme de bordereau ce qui rend davantage difficile la délimitation du réseau par quartier. Le réseau de la SENELEC est de 4980 ml pour la basse tension et de 850 ml pour la moyenne tension. La commune dispose de 31 lampadaires points lumineux inégalement répartis. L'essentiel de l'éclairage public (localisé dans les marchés et services administratifs) se trouve dans le quartier de Tente Yoff. Ces lampadaires non fonctionnels destinés à l'éclairage des rues se concentrent pour la plupart sur la principale route de la commune. Les ruelles secondaires ne disposent pas de lampadaires et ce malgré la présence des poteaux électriques qui, en revanche, alimentent les foyers des abonnés. La forte concentration de l'éclairage public dans le quartier de Tente Yoff s'explique par la présence du complexe de pêche construit par l'AFD et la coopération japonaise. Ce complexe et son marché comptent 17 lampadaires. D'ailleurs les 9 lampadaires fonctionnels se situent dans cette zone.

Les trois quais de pêche sont équipés de 8 projecteurs disposant chacun de deux points lumineux soit un total de 16 points lumineux (16 lampadaires). Ces projecteurs ne sont allumés qu'en cas de chargement des camions frigorifiques qui viennent

chercher du poisson dans la commune de Cayar. Il arrive aussi que ces projecteurs soient allumés en cas de débarquement des pêcheurs. Ces projecteurs sont concentrés dans deux quais situés dans les quartiers de Tente Yoff (5 projecteurs avec chacun deux points lumineux) et de Darou Salam(3 projecteurs avec chacun deux points lumineux). Le troisième quai de pêche ne dispose pas de projecteurs. Il est en revanche éclairé par les quatre lampadaires du bâtiment marchand et des toilettes publiques.

Si les quartiers de Tente Yoff, Darou Salam et de Médina Diop/Pinthie bénéficient de lampadaires certes non fonctionnels au niveau de la rue principale, le quartier de Point Rond n'a aucun lampadaire le long de la rue principale. Toutefois, ce quartier, est mieux desservi que les quartiers nouvellement rattachés à la commune de Cayar à savoir Mbawane, Keur Abdou Ndoye/Ndiokhob Guedj qui n'ont ni éclairage public encore moins de réseau d'alimentation électrique privé. A noter qu'un projet d'extension du réseau électrique est prévu par la nouvelle équipe municipale.

3-3-3-3 La voirie

La voirie revêtue de la commune de Cayar est longue de 7646 ml répartie entre 855 ml de voies urbaines mises en place pour faciliter l'accès aux ouvrages du quai de débarquement de Cayar et 6800 ml de route départementale. D'une manière générale, la voirie revêtue de la commune de Cayar est en bon état, d'une part du fait de la récente réalisation des voies secondaires et d'autre part du fait des travaux de réhabilitation effectués par l'AFD sur la route départementale. Toutefois, il convient de signaler que l'essentiel des voies bitumées sont concentrées dans le quartier Tente Yoff, comme d'ailleurs la quasi totalité des équipements et infrastructures du quai de débarquement de Cayar.

La voirie non aménagée est très importante pour l'ensemble de la commune de Cayar. Elle est constituée par les voies généralement sinueuses et étroites qui relient l'artère principale aux quartiers périphériques. L'organisation de l'espace des quartiers originels de Cayar est très confuse, ce qui rend difficile la circulation à l'intérieur des quartiers et pose un réel problème de sécurité.

Carte 16 : voirie

3-3-3-4 L'assainissement

En matière d'assainissement, la collecte des ordures constitue le problème le plus crucial pour la nouvelle équipe municipale. Quant à l'évacuation des eaux usées et pluviales, elle se pose avec moins d'acuité du fait des réalisations qui ont été effectuées dans ce domaine.

D'une manière générale la commune de Cayar est confrontée à des problèmes d'assainissement car la latrinitation n'est pas encore généralisée, et 65% des latrines répertoriés dans les carrés ne répondent pas aux normes techniques en matière d'assainissement. Pour pallier ce fait, six latrines publiques ont été disséminées à travers les quartiers originels de la commune de Cayar. L'utilisation de ces latrines est payante et les recettes collectées permettent d'assurer l'entretien et la maintenance de ces locaux.

- ✓ L'évacuation des eaux pluviales et usées : En complément aux ouvrages du quai de débarquement de Cayar, l'AFD avait mis en place un système d'assainissement avec puits d'infiltration et caniveaux d'une longueur de plus de 300 m. Dans sa conception et aussi sa réalisation, le système d'assainissement devait permettre l'évacuation des eaux de ruissellement et des eaux usées provenant du nettoyage des camions stationnés au niveau des quais vers les parcelles maraîchères. Le but recherché était l'enrichissement des champs dans la mesure où les camions transportent des produits halieutiques et les eaux usées provenant de leur nettoyage contiennent nécessairement de l'humus. Toutefois, les exploitants ne partagent pas cet avis car ils estiment que le fait d'orienter le système d'évacuation des eaux usées et pluviales vers les parcelles maraîchères contribue à leur destruction progressive. Par ailleurs, ce système d'évacuation ne couvre pas l'ensemble de la commune, il dessert l'artère principale et les ouvrages du quai de débarquement principalement situés dans le quartier Tente Yoff.



L'absence de système de collecte des ordures ménagères affecte l'environnement



Malgré l'existence de système de canalisation l'assainissement de Cayar n'est pas encore effectif

La collecte des ordures : Le système de collecte et d'évacuation des ordures ménagères devaient être assurés par la municipalité. Cependant, devant l'insuffisance des moyens dont disposent l'équipe municipale, la collecte est assurée de manière désordonnée par les charretiers moyennant une certaine somme. Quant à l'évacuation des ordures, la municipalité a prévu une décharge localisée dans le quartier de Keur Abdou Ndoye, mais la plupart des ménages ont recours aux décharges sauvages, ce qui contribue à la multiplication des dépôts d'ordure sauvages dans la commune. Pour pallier cette situation, la commission hygiène et assainissement de l'équipe municipale avait initié des actions d'assainissement qui commencent à donner des résultats positifs.

Quant à l'évacuation des ordures provenant des ouvrages du quai de débarquement de Cayar, elle doit être assurée par le GIE interprofessionnel « Yallay Mbaneer ak Feexgui » comme le stipule les clauses du contrat de sous-concession. D'ailleurs le non respect de ces clauses avait suscité une rencontre entre les autorités locales et les membres du bureau du GIE « Yallay Mbaneer ak Feexgui ». Au terme de cette rencontre, un ensemble de mesures relatives à l'assainissement de la plage ont été prises et devront être appliquées incessamment.

CARTE 17 : ASSAINISSEMENT

IV- DEMOGRAPHIE ET BESOINS EN ESPACE

4-1 EVOLUTION DE LA POPULATION - PROJECTIONS

Lors du recensement de 1988, la population du village de Cayar s'élevait à 7307 habitants, et les villages de Keur Abdou Ndoye et de Mbawane nouvellement rattachés à la commune de Cayar comptaient respectivement 1150 et 559 habitants soit un total de 9016 habitants. Ainsi, de 9016 en 1988, la population de la commune de Cayar est passée à 16527 en 2002 d'après les résultats du recensement général de la population et de l'habitat, soit un taux d'accroissement de 4,3 %. Sur la base de ce taux d'accroissement, les projections démographiques de la commune de Cayar s'élèvent à 16956 pour 2003, tandis que dans les 5, 10 et 15 prochaines années correspondant à 2007, 2012 et 2017, calculée sur la base de ce même taux d'accroissement naturel, la population s'élèverait respectivement à 20452, 24850 et 30194 habitants.

Tableau 11 : Evolution de la population et projection (5 – 10 – 15 ans)

Indications	1988	2002	2003	2007	2012	2017
Population	9016	16257	16956	20452	24850	30194
Population additionnelle		7241	699	3496	4398	5344
Taux	4,3					

La spécificité de la commune de Cayar est la croissance saisonnière de sa population. En effet, durant la campagne de pêche (Décembre Juin), la croissance démographique de Cayar est rapide et la population peut passer du simple au double.

4-2 BESOINS EN ESPACES AMENAGES (HORIZON 5, 10 ET 15 ANS)

L'estimation des besoins en espace a été faite à partir des normes d'aménagement et de planification. Ainsi, l'évaluation des superficies disponibles en 2002 et des ratios entre l'espace et les équipements nécessaires à l'hectare permettent d'estimer les besoins en espaces aménagés et le nombre d'hectares supplémentaires par type d'occupation pour les 5, 10 et 15 prochaines années.

Tableau 12 : Besoins en espace selon le type d'occupation en 2007, 2012 et 2017

Type d'occupation	Superficie en 2002 (ha)	%	Besoins		
			Nombre ha supplémentaires en 2007	Nombre ha supplémentaires en 2012	Nombre ha supplémentaires en 2017
Habitat	58,66	81,31	6,84	8,31	10,09
Grands équipements	8,44	11,70	2,05	2,49	3,03
Activités	0,31	0,43	2,05	2,49	3,03
Espaces verts	0	0	1,37	1,66	2,02
voirie et espaces libres	4,73	6,56	1,37	1,66	2,02
Total surfaces	72,14	100	13,68	16,61	20,19

D'après les données fournies par le tableau relatif à la répartition de l'espace en fonction des types d'occupation, les besoins en espace de la commune s'élèvent à 50.48 ha d'ici 15 ans. Cette superficie est à prévoir pour une population moyenne de 30.194 habitants en 2017, soit une population additionnelle de 13.937 habitants par rapport à celle de 2002. Compte tenu du fait que moins de 10% de l'espace communal sont occupés à ce jour, les politiques d'aménagement devraient consister pour la commune de Cayar en une réorganisation de l'espace communal.

4-3 POPULATION PAR QUARTIER ET PAR TYPE D'HABITAT

La répartition de la population par quartier a été calculée sur la base de la population de 2002, du nombre de ménages par quartier et du nombre moyen de personnes par ménage. Ces statistiques ont été rapportées à la superficie du quartier pour calculer la densité moyenne de la commune de Cayar. La population par type d'habitat a été estimée à partir du nombre de ménages selon leur niveau d'équipement. Nous avons considéré les normes suivantes pour la classification de l'habitat :

- l'habitat équipé correspond aux ménages disposant à la fois d'un branchement en robinet intérieur et d'un branchement à l'électricité ;
- l'habitat assez équipé concerne les ménages disposant soit d'un branchement à l'électricité soit de robinet intérieur ;
- l'habitat sous équipé regroupe les ménages ne disposant ni de robinet intérieur ni d'électricité.

Tableau 13 : Répartition de la population par niveau d'équipement

Quartiers	Pop équipée	% équipé	Pop assez équipée	% assez équipé	Pop sous équipée	% sous équipé	Total population
Tente Yoff	0	0	882	13	623	7	1505
Médina Diop/ Pinthie	35	21	1493	22	306	4	1834
Darou Salam	94	57	3256	48	1670	18	5020
Point Rond	35	21	1190	17	3676	40	4901
Keur Abdou Ndoye/ Ndiokhob Guedj	0	0	0	0	1892	20	1892
Mbawane	0	0	12	0	1093	12	1105
Total	164	100	6833	100	9260	100	16257

Le tableau des résultats de la classification est révélateur du faible niveau d'accès à l'eau et à l'électricité. En effet, le pourcentage de ménage ayant à la fois un branchement à l'électricité et disposant d'un robinet intérieur est très faible car dépassant difficilement 1%. En outre, plus de 42% des ménages sont assez équipés car disposant de l'une des commodités (branchement à l'électricité ou robinet intérieur). Par contre, 57% des ménages sont sous équipés car ils ne disposent d'aucune commodité.

- Le quartier de Médina Diop/Pinthie est le plus équipé car 1,9% de la population disposent d'adduction d'eau et de branchement à l'électricité, tandis qu'au niveau des quartiers de Darou Salam et de Point Rond, ce pourcentage est respectivement de 1,8 et de 1%. Toutefois, rapporté à l'ensemble de la population équipée le quartier de Darou Salam avec 57% est le mieux classé. Ce fait s'explique par l'importance de sa population surtout par rapport à Médina Diop.
- Le pourcentage de population assez équipé est largement représenté au niveau des quartiers originels de Cayar avec un taux qui atteint 99.7%. Alors que ce pourcentage n'est que de 0.3% pour Mbawane, qui du reste est le seul quartier parmi ceux nouvellement rattachés à la commune de Cayar, qui a une population disposant d'une de ces commodités.
- Le taux de population sous-équipé atteint 100% pour le quartier de Keur Abdou Ndoye/Ndiokhob Guedj alors qu'il est de 99% pour Mbawane. Hors mis les quartiers nouvellement rattachés à la commune de Cayar, le pourcentage de population sous équipé est assez faible pour la commune de Cayar car il est dans l'ensemble inférieur à 20% sauf pour le quartier Point Rond où ce taux atteint 40% de l'effectif total de populations sous équipées de la commune.

V- LA DESSERTE PAR LES EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES

L'analyse va porter sur les équipements et infrastructures dont la gestion relève de la municipalité. Ce sont essentiellement les structures de santé, les marchés, les terrains de sport et les établissements scolaires.

5-1 CLASSEMENT D'APRES L'INVENTAIRE POUR LA PROGRAMMATION DES INFRASTRUCTURES ET DES EQUIPEMENTS

L'inventaire pour la programmation des infrastructures et des équipements est un traitement statistique de l'information concernant la population, l'occupation du sol, les équipements et infrastructures. C'est un instrument qui contribue à l'aide à la prise de décision et la programmation des équipements. Il permet d'établir des scores quantitatifs et qualitatifs de desserte selon les quartiers et d'identifier les dysfonctionnements.

INSERER IPIE

INSERER IPIE

INSERER IPIE

INSERER IPIE

INSERER IPIE

CARTE 21 IPIE

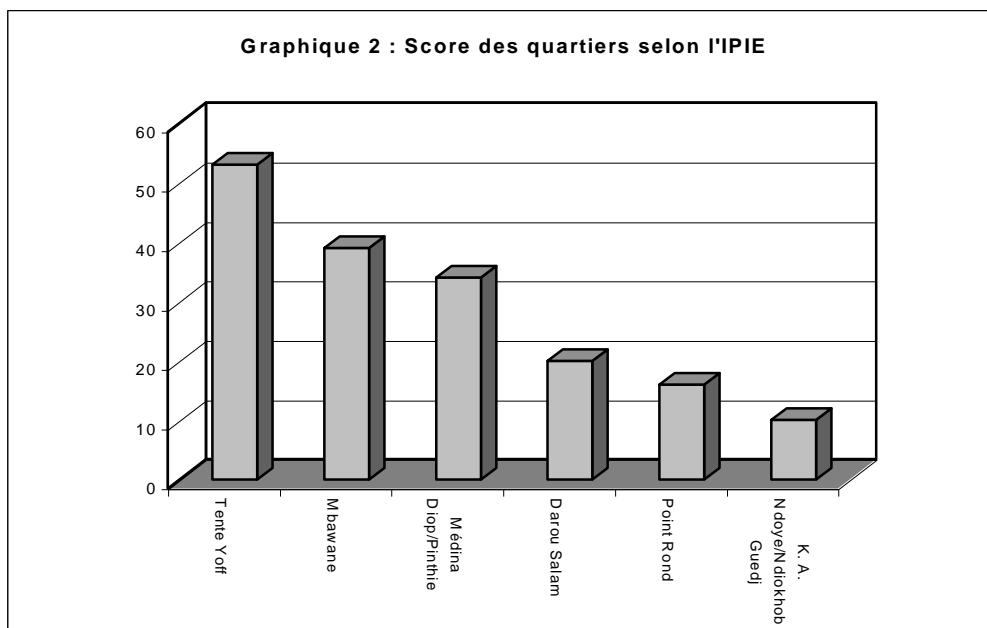
5-1-1 Classement des quartiers selon le niveau global de desserte

La classification des quartiers est problématique à cause d'une part du mauvais découpage des quartiers et d'autre part du manque criard d'équipements et d'infrastructures. Par ailleurs il existe un déséquilibre très distinct entre les quartiers. En effet les seules infrastructures existantes se situent pour l'essentiel à Tente Yoff et sont le fruit de la coopération japonaise ou française.

La hiérarchisation des quartiers faite sur la base de l'IPIE et basée sur le niveau d'équipement du quartier révèle la classification suivante :

- en première position le quartier de Tente Yoff avec 53 points, où se concentre l'essentiel des équipements à savoir, le marché, le poste de santé, la gare routière, la mairie, les ouvrages du quai de débarquement, le complexe de pêche construit par les Japonais, etc.
- le quartier Mbawane occupe la deuxième position avec 39 points, ceci peut s'expliquer par son ancien statut de village.
- Médina Diop/Pinthie qui totalise 34 points arrive en troisième position du fait de l'importante concentration des équipements dans cet espace.
- Darou Salam occupe la sixième position avec 20 points, suivi du quartier Point Rond qui compte 16 points.
- En dernière position, nous avons le quartier Keur Abdou Ndoye/Ndiokhob Guedj qui enregistre le plus petit score qui est de 10 points.

Le niveau global des équipements par quartiers nous permet de faire le graphique suivant :



5-1-2 Classement des quartiers selon le niveau de desserte par type d'équipement

5-1-2-1 Desserte par les équipements de superstructures

✓ Les équipements scolaires

la commune de Cayar compte quatre écoles élémentaires et une case des tous petits non encore fonctionnels. Cayar ne dispose pas encore de collèges ainsi la poursuite des études reste hypothétique et un bon nombre d'élèves abandonnent leur scolarité après le cycle primaire. Les écoles se caractérisent la plupart du temps par un déficit notoire d'équipements d'une part et d'autre part par une dégradation avancée des équipements. Toutefois, la répartition des établissements scolaires montre un certain équilibre entre les quartiers. En effet, sur huit quartiers quatre sont pourvus d'écoles comme le montre le tableau suivant :

Tableau 14 : Desserte par les équipements scolaires selon les quartiers

Quartiers	Préscolaires		Elémentaires	
	Nombre écoles	Nombre élèves par salle de classes	Nombre écoles	Nombre élèves par salle de classes
Tente Yoff	-	-	-	-
Médina Diop/ Pinthie	-	-	1	72
Point Rond	-	-	-	-
Mbawane	-	-	1	25
K.A.Ndoye/ Ndiokhob G.	-	-	1	32
D. Salam	1	-	1	54

✓ Enseignement élémentaire

La desserte scolaire est assez faible car les écoles de Cayar 1 et Cayar 2 respectivement localisées dans les quartiers Médina Diop et de Darou Salam sont excentrées par rapport à certains quartiers tels que Tente Yoff et surtout Ndiokhob Guedj. La commune de Cayar compte 27 salles de classes pour 1386 scolarisés. La moyenne d'élèves par classes est de 46. Cependant, comme toute moyenne elle cache de grandes disparités. En effet autant on déplore le surnombre d'effectifs à l'école élémentaire de Cayar 1, construite en 1953 avec une moyenne de 72 élèves par classe, autant on déplore également le manque d'effectifs à Mbawane avec une moyenne de 25 élèves par classe. Or une classe est jugée conforme aux normes du ministère de l'éducation nationale si le nombre d'élèves par classes est inférieur ou égale à 60 par salle de classes. D'une manière générale, les autorités doivent s'atteler à prendre un certain nombre de mesures visant à améliorer le taux de scolarisation de la commune. Il s'agit de :

- ❖ Sensibiliser les populations de Mbawane sur l'importance de l'enseignement élémentaire afin de relever le taux de scolarisation
- ❖ Construire une nouvelle école pour décongestionner Médina Diop du surplus d'effectifs et être conforme aux normes du ministère
- ❖ Construire un collège pour permettre à certains élèves de poursuivre leur études. Pour certains faire des études supérieures est hypothétique à cause d'un part de la longue distance à parcourir et d'autre part des problèmes d'hébergement dans d'autres villes.

Tableau 15 : Capacité d'accueil des écoles élémentaires de Cayar

Nom établissement	Localisation	Nombre de tables banc	Nombre de salle de classe	Nombre d'élèves	Nombre d'élèves par classe
Ecole Cayar 1	Médina Diop	279	12	865	72
Ecole Cayar 2	Darou Salam	71	4	216	54
Ecole K A Ndoye	K. A. Ndoye	50	5	159	32
Ecole Mbawane	Mbawane	81	6	152	25
Total		481	27	1392	46

Ainsi les besoins de la commune de Cayar en salles de classe pour les 5, 10 et 15 prochaines années sont répertoriés dans le tableau suivant :

Tableau 16 : Les besoins en salles de classe dans 5, 10 et 15 ans

Années	2002	2007	2012	2017
Populations scolarisables	1392	2491	3027	3678
Classes nécessaires	23	42	50	61

CARTE 18 : HINTERLAND SCOLAIRE

✓ Equipements sanitaires

La commune de Cayar est mal desservie en matière d'infrastructures sanitaires. En effet sur l'ensemble de la commune, Cayar ne compte qu'un poste de santé construit en 2000 dans le quartier de Tente Yoff pour une population estimée à plus de 20 000 habitants durant les campagnes de pêche. Le seul poste de santé existant fait également office de pharmacie car Cayar ne possède pas de pharmacie ni de dépôts de médicaments.

Cette desserte médicale est insuffisante car en plus de la commune, le poste de santé polarise certains villages appartenant à la communauté rurale de Djender. Par conséquent la couverture médicale est insuffisante par rapport aux besoins de la population, d'autant plus que les normes indiquées par l'organisation mondiale de la santé (OMS) préconisent.

- un centre de santé pour 50 000 à 10 000 ;
- un poste de santé pour 5 000 à 10 000 ;
- un lit d'hospitalisation au poste de santé pour 500 habitants ;
- un lit de maternité pour 50 naissances vivantes.

Tableau 17 : Desserte par les équipements sanitaires selon les quartiers

Quartiers	Population	Poste de santé
Tente Yoff	1505	1
Médina Diop	1340	0
Pinthie	494	0
Darou Salam	5019	0
Point Rond	4902	0
Ndiokhob Guedj	411	0
Keur Abdou Ndoye	1481	0
Mbawane	1105	0
Total	16257	1

Le rayon de desserte du poste de santé de Cayar est la population de la commune. Ainsi, les populations parcourent parfois plus de cinq km pour leur soins de santé primaires. Le manque de pharmacie, de case de santé, de dépôt de médicaments et de cabinet médical privé accroît le problème sanitaire de Cayar.

En outre, les soins de santé primaires de l'ensemble de la population ne peuvent pas être assurés par l'unique poste de santé dont dispose la commune surtout pendant des périodes de campagne de pêche, durant lesquelles la commune de Cayar enregistre d'importants flux migratoires. En effet, de Décembre à Juin, plus de 5.000 travailleurs saisonniers viennent à Cayar pour y développer des activités de pêche ou de maraîchage. Néanmoins, l'aire d'influence du poste de santé dépasse la commune car les populations des villages de Beureup, Bayakh, Khar yalla viennent se faire soigner à Cayar.

Nous pouvons affirmer que pour une bonne couverture médicale la commune de Cayar a un besoin urgent :

- d'un centre de santé
- de cases de santé au niveau des quartiers périphériques.

Sur la base des normes préconisées par le Ministère de la santé, les besoins de la commune de Cayar en structures sanitaires pour les 15 ans à venir sont estimés à :

Tableau 18 : Situation actuelle et prévisions pour les années 2007, 2012 et 2017

Désignation	2002	2007	2012	2017	TOTAL
Centres de santé	0	1	0	0	1
Postes de santé	1	0	1	1	3
Lits d'hospitalisation au poste de santé	4	41	50	60	155

CARTE 19 : HINTERLAND SANITAIRE

✓ Autres équipements

➔ **Equipements marchands**

La ville de Cayar compte deux marchés à vocation différente : le marché central qui est mixte et le marché aux légumes de Keur Abdou Ndoye.

Le marché central de Cayar se situe dans le quartier de Tente Yoff à côté de la route principale. Ce marché n'est pas structuré et souffre d'un manque criards d'équipements. Malgré l'étroitesse et les difficultés pour asseoir un commerce équitable et concurrentiel, il polarise l'ensemble de la commune et les villages environnants.

Quant au marché aux légumes de Keur Abdou Ndoye, il est situé sur la place publique du quartier du même nom où les exploitants maraîchers de certains villages acheminent leurs produits. En dehors de ces deux marchés Cayar compte également quatre rues commerciales réparties entre les quartiers Tente Yoff et Médina Diop. Face à cette situation il urge aujourd'hui pour la commune de Cayar de se doter de marchés formels, bien structurés et ayant des unités de conservations des produits. Les besoins qui se dégagent au terme de notre diagnostic sont :

- un marché central mixte ;
- un marché aux légumes à Keur Abdou Ndoye ;
- un marché aux poissons

La construction de ces marchés qui est l'une des priorités de la nouvelle équipe municipale, permettra aux commerçants d'avoir une véritable aire de vente.

➔ **Equipements administratifs**

Les équipements administratifs rencontrés dans la ville de Cayar sont au nombre de quatre.

1. le bureau de poste construit en 1964 par l'Etat. Ce bureau de poste demande à être entièrement rénové car en plus de son ancienneté, les équipements sont très vétustes.
2. La mairie qui a loué un petit bâtiment appartenant au GIE interprofessionnel « Yallay Mbaner » pour abriter les services municipaux.
3. La brigade de la gendarmerie qui constitue l'unique poste de sécurité que compte la commune de Cayar.

Précisons que toutes ces structures sont basées dans le quartier de Tente Yoff.

4. Le service régional de pêche qui bénéficie de nouveaux équipements et infrastructures grâce à l'appui de la coopération japonaise.

➔ Equipements sportifs

Aucun équipement sportif n'a été répertorié à Cayar. Les jeunes utilisent occasionnellement des terrains nus pour faire du sport. Il urge pour la municipalité d'aménager des espaces de jeux pour que les jeunes puissent s'épanouir et que le sport se développe dans la commune.

5-1-2-2 Desserte par les infrastructures

✓ La voirie revêtue

Elle est longue de 7646 ml répartie entre 855 ml de voies urbaines mises en place pour faciliter l'accès aux ouvrages du quai de débarquement de Cayar et 6800 ml de route départementale. D'une manière générale, la voirie revêtue de la commune de Cayar est en bon état, d'une part du fait de la récente réalisation des voies secondaires et d'autre part du fait des travaux de réhabilitation effectués par l'AFD sur la route départementale. Toutefois il convient de signaler que l'essentiel des voies bitumées sont concentrées dans le quartier de Tente Yoff.

✓ La voirie non revêtue

Elle constitue l'essentiel du réseau de la commune. Les voies sont généralement sinueuses et étroites ce qui rend difficile la circulation à l'intérieur des quartiers. Envisager de revêtir ces voies serait difficile voire impossible car l'occupation de l'espace dans les quartiers originels est très confuse.

✓ La voirie éclairée

L'essentiel de la voirie n'est pas éclairée. En effet la commune ne dispose que 31 lampadaires non fonctionnels le long de la route principale jusqu'au quartier de Médina Diop. le quartier de Point Rond ne possède aucun lampadaire dans la rue principale qui le longe. Par ailleurs la forte concentration d'éclairage public dans le quartier de Tente Yoff s'explique par la présence du complexe de pêche avec 17 lampadaires dont 9 fonctionnels et des trois quais de pêche équipés de projecteurs au nombre de huit (8).

5-2 ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS COMMUNAUX

La commune de Cayar a pris effectivement fonction en juin 2002 cinq mois après leur nomination. C'est une commune en pleine restructuration et en formation. De ce fait le budget insuffisant de la commune ne permet pas de faire des opérations d'entretien dans la ville. Devant l'insuffisance des moyens dont disposent l'équipe municipale, les travaux d'entretien sont pris en charge par les populations ou les GIE. En effet l'évacuation des ordures provenant des ouvrages du quai de débarquements de Cayar est assurée par le GIE interprofessionnel « Yallay Mbaner » comme le stipule les clauses du contrat de sous concession des ouvrages du quai de débarquement de Cayar. Alors que les opérations d'assainissement du marché sont gérées par la municipalité qui paie un charretier 2000 Fcfa par semaine.

Néanmoins, la municipalité a initié un projet d'assainissement de la commune en mettant en place une commission chargée de l'assainissement de la commune. Toutefois, devant l'insuffisance des moyens dont dispose cette commission, les travaux d'assainissement ne sont pas encore effectifs, bien qu'au terme d'une réunion réunissant l'ensemble des acteurs de la commune, d'importantes mesures ont été prises en ce sens. Dans les prochaines années un budget sera dégagé pour l'assainissement, l'entretien et la réfection des équipements vétustes.

VI- CONCLUSION DU DIAGNOSTIC : LE PROFIL DE LA VILLE

6-1 POTENTIALITE DE DEVELOPPEMENT LOCAL

6-1-1 Une position stratégique

La commune de Cayar est située dans la zone des Niayes sur le littoral, non loin de Dakar, dans la région de Thiès qui constitue deux grands marchés pour la commune. L'existence de voie de communication en bon état permet à Cayar de servir le reste du pays mais aussi l'extérieur du pays en produits maraîchers et halieutiques.

6-1-2 Des ressources humaines importantes

A l'instar des villes du Sénégal, la commune de Cayar est caractérisée par une population très jeune à dominance masculine. Cette jeunesse de la population confère à Cayar une main d'œuvre assez dynamique et assez expérimentée qui est favorable au développement des activités économiques de la ville qui sont surtout la pêche et le maraîchage. Cayar étant une ville très attractive, accueille de partout de l'intérieur du pays des populations venues travailler dans les différents secteurs. Des populations viennent aussi des pays limitrophes (Guinée, Gambie, Mali) pour s'activer surtout dans le maraîchage.

Cette population active bénéficie d'encadrement, d'aide financière et d'infrastructures leur permettant d'avoir le maximum de profit dans la pêche, le mareyage et la transformation des produits halieutiques. La mise sur pied d'organisations de base dans les différents secteurs aident au développement de la localité.

✓ Le secteur de la pêche

Grâce aux potentialités halieutiques assez importantes, Cayar est aujourd'hui l'un des plus grands centres de pêche du Sénégal avec des prises à terre s'élevant à plus de 3.519.150 kg en 2002 soit une valeur commerciale de plus de 6.659.321.200 F CFA. Cette position est favorisée par une façade maritime très poissonneuse et qui recèle de plus de 200 espèces très recherchées surtout pour le marché étranger. Par ailleurs, Cayar dispose d'une population très expérimentée dans la pêche et la transformation des produits issus de la pêche. D'autant plus que l'aide et la coopération étrangère ont permis la construction d'équipements et d'infrastructures (quai de débarquement, magasins de stockage, matériels de travail) permettant le développement du secteur.

✓ Le secteur agricole

Pour le secteur agricole, on a deux formes d'agricultures.

Avec le maraîchage dans les Niayes sur près de 222,2 ha, nous avons une production très importante surtout en légumes (oignons, carottes, navet, pomme de terre, choux, etc.) destinée à approvisionner les grandes villes du pays. De même l'agriculture sous pluie est pratiquée dans la zone sur les sols Dior, avec comme principales spéculations, le mil, le maïs et l'arachide surtout destinée à la consommation locale de la ville.

La disponibilité de terres fertiles malgré la salinisation des terres basses (Niayes), la disponibilité de nappes phréatiques peu profondes, donne à la commune des potentialités qui peuvent permettre d'avoir une production beaucoup plus importante. Mis à part ces deux principaux secteurs, nous avons le commerce qui fleurit dans la ville. Elle s'organise autour du micro-mareyage, de la vente des produits du maraîchage, mais aussi du commerce des produits de première nécessité, des matériels de pêche, de la quincaillerie mais aussi de la vente des produits agricoles (semences, herbicides, herbicoles).

6-2 LES CARACTERISTIQUES DU DEVELOPPEMENT LOCAL

L'analyse des activités économiques et la situation professionnelle de Cayar révèle que l'économie locale s'appuie sur deux principaux secteurs que sont le maraîchage et la pêche. La pêche artisanale occupe plus de 60% des actifs de la ville, avec différents secteurs que sont : la transformation de produits halieutiques, le mareyage artisanale et professionnel. Les produits connaissent une grande demande à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Des fret sont organisés pour approvisionner l'intérieur du pays, la sous région ouest africain mais aussi l'Europe.

Pour le mareyage, il occupe une place de choix dans l'économie urbaine de Cayar. Quant au commerce, il s'organise, se développe dans la ville mais aussi entre la ville et le reste du pays. Cayar est aujourd'hui incontournable dans le domaine de la pêche et du maraîchage dans le pays.

6-3 NIVEAU DE DESSERTE PAR LES INFRASTRUCTURES ET LES EQUIPEMENTS

La revue des équipements de superstructures qui sont gérés par la mairie de Cayar révèle que cela concerne surtout des structures sanitaires, commerciales et scolaires.

6-3-1 Problèmes majeurs rencontrés

Des inégalités et des manquements ont été répertoriés au cours des enquêtes dans les différents quartiers du pays.

✓ Pour les équipements de superstructures

Les problèmes de la ville se structurent autour des aspects que sont :

- l'inexistence de collège d'enseignement moyen
- l'absence d'équipement sportif
- l'absence d'équipement socioculturel
- la déficience des marchés de la ville
- l'insuffisance des structures sanitaires.

Dans les quartiers comme Ndiokhob Guedj, on note un manque d'école primaire et dans les autres quartiers ayant des écoles, le déficit de classes est généralement remarqué. Par ailleurs, l'absence de terrain de sport, d'aires d'épanouissement des jeunes entre autres est très notable dans l'ensemble des quartiers.

✓ Pour les infrastructures

La desserte en infrastructure est insuffisante pour l'ensemble de la commune, les quartiers originels de l'ancien village de Cayar (Pinthie, Tente Yoff, Médina Diop, Darou Salam) monopolisent les infrastructures existantes.

Le problème commun à l'ensemble de la ville est :

- le non-adressage de la voirie existante
- la concentration dans le quartier Tente Yoff, du réseau d'assainissement pour l'évacuation des eaux usées et pluviales
- la déficience des points d'adduction d'eau potable
- l'absence d'éclairage public dans la ville
- l'inexistence de lotissement des quartiers

Concernant les infrastructures, les problèmes concernant les quartiers sont généralement : la non-extension du réseau d'adduction d'eau et du réseau électrique. Bien qu'étant une ville, Cayar n'est pas bien desservi sur le plan des infrastructures. Ainsi, il est difficile de trouver des équipements et infrastructures prouvant le statut urbain de la localité. Par conséquent, beaucoup de réalisations doivent être effectuées à Cayar, d'autant plus que même la commune ne dispose pas de locaux à son actif.

B - PROPOSITIONS

VII- BESOINS ET PRIORITES

Au terme du diagnostic, le niveau d'équipement de la commune a été mis en exergue de même que les insuffisances. Ceci a permis d'identifier la demande sociale qui s'exprime en termes d'amélioration de la desserte à travers une meilleure dotation en infrastructures et équipements. L'identification des besoins et des priorités de la commune de Cayar s'appuie sur :

- l'identification des besoins à partir de l'analyse de l'APIE ;
- le recueil des besoins soumis par les autorités municipales ;
- le rapprochement des besoins identifiés par l'APIE et ceux soumis par les autorités municipales.

7-1 PROJETS ISSUS DE L'ANALYSE DE L'APIE

La demande en équipements et infrastructures des différents quartiers et de l'ensemble de la commune en générale, tient compte des caractéristiques démographiques (nombre d'habitants, structure par âge et par sexe). Elle a pu être identifiée à travers l'analyse de l'APIE et leur réalisation contribuera à améliorer le cadre de vie et la mobilité des populations.

D'une manière générale, les collectivités locales sont chargées de fournir un cadre de vie agréable à la population locale en leur facilitant l'accès aux équipements et infrastructures urbains. Aussi pour la réalisation de cet objectif, la commune peut bénéficier de l'appui de structures de développement telles que l'Agence de Développement Municipal. Toutefois, les projets identifiés doivent être éligibles au programme de la dite structure.

7-1-1 Les infrastructures

Les besoins en infrastructures spécifiques aux quartiers ou communs à la ville, qui ressortent de l'analyse de l'APIE (cf. tableau n° 19) concernent la voirie, l'assainissement et l'accès à l'eau et à l'électricité.

☞ Les besoins en infrastructures communs à l'ensemble de la commune sont les suivants :

- la mise en place d'un système de canalisation des eaux usées ;
- La mise en place d'un système de collecte et d'évacuation des ordures ménagères ;
- la mise en place d'un système de drainage des eaux pluviales (il faut par ailleurs préciser que le quartier de Tente Yoff dispose d'un système d'évacuation des eaux pluviales même si la totalité du quartier n'est pas couverte ;
- La mise en place de l'éclairage public.

☞ Les besoins en infrastructures spécifiques aux quartiers sont les suivants :

La voirie

- la construction de la voirie intérieure à Point Rond et à Pinthie devrait faciliter la circulation à l'intérieur de ces quartiers, alors que la construction de la voirie à Ndiokhob Guedj permettrait de désenclaver ce quartier par rapport au reste de la commune ;
- l'extension de la voirie intérieure dans les quartiers de Médina Diop et de Darou Salam ;
- la construction de latrines publiques dans le quartier de Point Rond qui en dispose mais pas en nombre suffisant. Par contre, les quartiers de Darou Salam, Mbawane et Keur Abdou Ndoye/Ndiokhob Guedj en sont totalement dépourvus, donc les besoins concernent l'implantation de ce type d'équipements ;
- l'extension du réseau d'adduction d'eau dans les quartiers de Tente Yoff, Pinthie, Point Rond et Keur Abdou Ndoye à travers une amélioration du taux de branchement individuel en eau potable, tandis que pour le quartier de Ndiokhob Guedj, il s'agit d'assurer l'approvisionnement en eau potable par la mise en place de bornes fontaines et de branchements individuels ;
- l'extension du réseau électrique dans les quartiers de Mbawane, Keur Abdou Ndoye/Ndiokhob Guedj et qui ne bénéficient pas encore d'électricité, tandis que pour le quartier Point Rond, il s'agit d'une extension du fait de la faible desserte.

Tableau 19 : Les besoins en infrastructures exprimés par l'IIPE

Type de projets	Description	Localisation	Coût (en millions de francs CFA)	Score de la localité par rapport à l'équipement souhaité	Commentaires
Voirie urbaine	Construction de la voirie intérieure	Pinthie Point Rond Ndiokhob Guedj	964.5	Nul Nul Nul	Construction
	Extension de la voirie intérieure	Médina Diop Darou Salam	500	Médiocre Médiocre	Extension
	Adressage de la voirie	Tous les quartiers	20	Nul	Panneautage et numérotation
Assainissement	Construction de latrines publiques	Darou Salam Ndiokhob Guedj Keur Abdou Ndoye Mbawane Point Rond	125	Nul Nul Nul Nul Médiocre	Construction
	Canalisation eaux usées	Toute la commune	500	Nul	Construction
	Mise en place d'un système de collecte et d'évacuation des ordures ménagères	Toute la commune	50	Nul	Acquisition de matériels de nettoyage, de camions de ramassage et de bacs à ordures
Eau/ Electricité	Eclairage public	Toute la commune	1000	Nul	Extension
	Extension du réseau d'adduction d'eau	Tente Yoff Pinthie Ndiokhob Guedj Keur Abdou Ndoye Point Rond	200	Nul Nul Nul Nul Médiocre	Extension
	Extension du réseau électrique	Mbawane Ndiokhob Guedj Keur Abdou Ndoye Point Rond	350	Nul Nul Nul Médiocre	Extension

7-1-2 Superstructures de proximité

Comme stipulé dans le tableau n° 19 issu de l'analyse de l'IPIE, les besoins en superstructures de proximité spécifiques aux quartiers ou communs à la ville, concernent les équipements scolaires, sanitaires, marchands, environnementaux, sportifs et socioculturels.

☛ Les besoins en équipements communs à l'ensemble de la commune sont les suivants :

- la reconstruction d'un marché central ;
- la construction d'un stade municipal ;
- la mise en place d'une pharmacie pour assurer la vente des médicaments ;
- l'aménagement d'espaces verts dans les quartiers.

☛ Les besoins en équipements spécifiques aux quartiers concernent :

Sur le plan scolaire :

- l'augmentation du nombre de salles de classe et la construction d'un mur de clôture et de commodités pour l'école élémentaire de Cayar 2 sise au quartier Darou Salam ;
- La construction de salles de classe dans les quartiers de Tente Yoff, Pinthie, Point Rond et Ndiokhob Guedj.

Sur le plan sportif

- l'aménagement d'aires de jeu ;

Sur le plan sanitaire

- la construction de centres de santé dans les quartiers Darou Salam, Point Rond, Médina Diop/Pinthie, Keur Abdou Ndoye/Ndiokhob Guedj et Mbawane ;

Sur le plan commercial

- la construction de marchés dans les quartiers de Darou Salam, Mbawane, Médina Diop/Pinthie, Point Rond et Tente Yoff.

Tableau 20 : Les besoins en équipements exprimés par l'IIPE

Type de projets	Description	Localisation	Coût (en millions de francs CFA)	Score de la localité par rapport à l'équipement souhaité	Commentaires
Equipements marchands	Construction de marché	Mbawane Ndiokhob Guedj Point Rond	120	Nul Nul Nul	Construction
Equipements scolaires	Construction de classes d'écoles primaires	Tente Yoff Darou Salam Ndiokhob Guedj	65	Nul Médiocre Nul	Construction
Equipements sportifs	Aménagement de terrains de sport	Mbawane Keur Abdou Ndoye Ndiokhob Guedj Point Rond Médina Diop	50	Nul Nul Nul Nul Nul	Aménagement et équipements des aires de jeu
Equipements sanitaires	Centre de santé	Point Rond	300	Nul	Construction et équipements
	Postes de santé	Mbawane Ndiokhob Guedj	64	Nul Nul	Construction et équipements
Environnement	Aménagement d'espaces verts	Tous les quartiers	64	Nul	Aménagement

7-2 BESOINS EXPRIMÉS PAR LES AUTORITÉS MUNICIPALES

Les entretiens avec les autorités municipales de la commune de Cayar ont permis de dresser un ensemble de besoins relatifs aux équipements et infrastructures. Les besoins recensés par les autorités municipales concernent les équipements et infrastructures nécessaires à l'amélioration du cadre de vie des populations de la commune de Cayar. Il s'agit des équipements administratifs, scolaires, sanitaires, marchands, sportifs et socioculturels. Quant aux infrastructures, la priorité de l'équipe municipale concerne une amélioration de l'accès à l'électricité, l'eau, une bonne desserte par la voirie et un assainissement du cadre de vie.

Ces besoins ont été recensés dans le tableau ci-après :

Tableau 21 : Les besoins en équipements exprimés par les autorités municipales

Secteurs	Types de projets	Description	Localisation	Coût en millions de francs (CFA)	Score de la localité par rapport à l'équipement souhaité	Commentaires
Infrastructures	Assainissement	Acquisition de matériels de nettoyage	Toute la commune	50	Nul	Acquisition
		Assainissement de la plage	Tente Yoff Ndiokhob Guedj		Médiocre	Assainissement
	Voirie	Empierrement route Cayar-Ndiokhob Guedj	Ndiokhob Guedj	42	Nul	Construction
	Eau/Electricité	Extension du réseau d'éclairage public	Toute la commune	1000	Nul	
		Extension du réseau électrique	Mbawane Keur Abdou Ndoye	25	Nul Nul	Extension
		Adduction d'eau	Tente Yoff Pinthie Ndiokhob Guedj Keur Abdou Ndoye Point Rond	350	Nul Nul Nul Nul Médiocre	Adduction
Equipements	Equipements scolaires	Construction d'un collège d'enseignement moyen	Extension de Tente Yoff	200	Nul	Construction
		Réhabilitation des écoles élémentaires	Médina Diop Darou Salam	25	Correct Médiocre	Réfection Construction de salles de classe
		Construction d'un centre de formation de pêche	Extension de Tente Yoff	45	Nul	Construction
	Equipement administratif	Construction et équipement de l'hôtel de ville	Extension de Tente Yoff	95	Nul	Construction et équipement
	Equipement sanitaire	Réhabilitation du poste de santé	Extension de Tente Yoff	15	Correct	Réhabilitation
	Equipements marchands	Construction d'un marché aux légumes	Keur Abdou Ndoye	35	Correct	Construction
		Construction d'un marché aux poissons	Tente Yoff	35	Nul	Construction
		Construction d'un centre commercial	Extension de Tente Yoff	90	Nul	Construction
		Construction d'une gare routière	Tente Yoff	100	Nul	Construction
		Construction d'une usine de glace	Tente Yoff	50	Nul	Construction
		Equipements socioculturels	Construction d'un campement touristique	Tente Yoff	150	Nul
	Construction de la maison des jeunes		Tente Yoff	25	Nul	Construction
	Construction du foyer des femmes		Tente Yoff	25	Nul	Construction
	Construction d'un théâtre de verdure		Tente Yoff	50	Nul	Construction
	Equipements sportifs	Construction d'un stade municipal	Tente Yoff	340	Nul	Construction

7-3 RAPPROCHEMENT ENTRE LES PROJETS EXPRIMES PAR LA MUNICIPALITE ET CEUX IDENTIFIES PAR L'APIE

Le rapprochement des besoins exprimés par l'APIE et de ceux identifiés par les autorités municipales fait ressortir que les principales contraintes sont identiques, à savoir :

- la carence de certains types d'équipements à savoir scolaire et commercial ;
- la défaillance du système d'assainissement ;
- l'insuffisance de la voirie ;
- les contraintes en matière d'assainissement relatives à l'absence d'un système de collecte et d'évacuation efficace des ordures ménagères ;
- l'insuffisance de la desserte en eau et électricité.

Tableau 22 : Les besoins exprimés par la municipalité et identifiés par l'APIE

Secteurs	Types de projets	Description	Localisation	Coût en millions de francs (CFA)	Score de la localité par rapport à l'équipement souhaité	Commentaires	
Infrastructures	Voirie	Construction de la voirie	Ndiokhob Guedj	42	Nul	Construction	
	Assainissement	Mise en place de système de collecte et d'évacuation des ordures ménagères	Toute la commune	50	Nul	Acquisition	
	Eau/Electricité	Extension du réseau d'éclairage public	Toute la commune		1000	Nul	Extension
		Extension du réseau électrique	Mbawane Keur Abdou Ndoye		25	Nul Nul	Extension
		Extension du réseau d'adduction d'eau	Tente Yoff Pinthie Ndiokhob Guedj Keur Abdou Ndoye Point Rond		350	Nul Nul Nul Nul Médiocre	Extension
Equipements	Equipement scolaire	Construction de salles de classe	Darou Salam	15	Médiocre	Construction	
	Equipement commercial	Construction de marché	Tente Yoff	50	Nul	Construction	

7-4 PROJETS IDENTIFIES PAR L'APIE ET NON EXPRIMES PAR LES AUTORITES MUNICIPALES

Les projets identifiés par l'APIE et non recensés par l'équipe municipale sont :

- la construction de classes dans les quartiers qui ne disposent pas encore d'écoles primaires ;
- l'aménagement de terrains de sports ;
- la mise en place de centre de santé et de pharmacie dans les quartiers ne disposant pas de structure sanitaire ;
- l'aménagement d'espaces verts ;
- la construction de marchés dans les quartiers qui n'en disposent pas ;
- l'extension de la voirie intérieure dans les quartiers de Pinthie, Point Rond, Darou Salam et Ndiokhob Guedj ;

- la construction de latrines publiques dans les quartiers de Darou Salam, Keur Abdou Ndoye/Ndiokhob Guedj, Mbawane et Point Rond ;
- la mise en place d'un système de canalisation des eaux usées et pluviales ;
- l'éclairage public dans toute la ville ;
- l'extension du réseau électrique dans les quartiers de Ndiokhob Guedj et de Point Rond.

Tableau 23 : Les besoins identifiés par l'IPIE et non exprimés par la municipalité

Secteurs	Type de projets	Description	Localisation	Coût en millions (FCFA)	Score de la localité par rapport à l'équipement souhaité	Commentaires
Infrastructures	Voirie urbaine	Construction de la voirie intérieure	Pinthie Point Rond	922,5	Nul Nul	Construction
		Extension de la voirie intérieure	Médina Diop Darou Salam	500	Médiocre Médiocre	Extension
	Assainissement	Construction de latrines publiques	Darou Salam Ndiokhob Guedj Keur Abdou Ndoye Mbawane Point Rond	125	Nul Nul Nul Nul Médiocre	Construction
		Canalisation des eaux usées	Tous les quartiers		Nul	Construction
	Eau/Electricité	Eclairage public	Toute la commune	1000	Nul	Extension
		Extension du réseau électrique	Ndiokhob Guedj Point Rond	150	Nul Médiocre	Extension
Equipements	Equipements scolaires	Construction de classes d'écoles primaires	Tente Yoff Ndiokhob Guedj	50	Nul Nul	Construction
	Equipements sportifs	Aménagement de terrains de sport	Mbawane Keur Abdou Ndoye Ndiokhob Guedj Point Rond Médina Diop	50	Nul Nul Nul Nul Nul	Aménagement et équipements des aires de jeu
	Equipements sanitaires	Centre de santé	Point Rond	300	Nul	Construction et équipements
		Postes de santé	Mbawane Ndiokhob Guedj	64	Nul Nul	Construction et équipements
	Equipements marchands	Construction de marchés	Ndiokhob Guedj Mbawane Point Rond	120	Nul Nul Nul	Construction
	Environnement	Aménagement d'espaces verts	Toute la commune	64	Nul	Aménagement

7-5 PROJETS RECENSES PAR LA MUNICIPALITE ET NON IDENTIFIES PAR L'IPIE

Les besoins recensés par la municipalité et non recensés par l'IPIE sont les suivants :

- la construction d'un collège d'enseignement moyen à Tente Yoff ;
- la réhabilitation de l'école élémentaire de Darou Salam ;
- la construction d'un centre de formation de pêche à Tente Yoff ;
- la réhabilitation du poste de santé de Tente Yoff ;
- la construction d'un marché aux légumes à Keur Abdou Ndoye ;
- la construction d'un marché aux poissons à Tente Yoff ;
- la construction d'une gare routière à Tente Yoff ;
- la construction d'une usine de glace à Tente Yoff ;
- la construction d'un campement touristique à Tente Yoff ;
- la construction de la maison des jeunes à Tente Yoff ;

- la construction du foyer des femmes à Tente Yoff ;
- la construction d'un stade municipal à Tente Yoff ;
- la construction d'un théâtre de verdure à Tente Yoff ;
- l'assainissement de la plage au niveau des quartiers de Tente Yoff et de Ndiokhob Guedj.

Tableau 24 : Les besoins exprimés par la municipalité et non identifiés par l'IIPIE

Secteurs	Types de projets	Description	Localisation	Coût en millions de francs (CFA)	Score de la localité par rapport à l'équipement souhaité	Commentaires
Infrastructures	Assainissement	Assainissement de la plage	Tente Yoff Ndiokhob Guedj	50	Nul	Assainissement
Equipements	Equipements scolaires	Construction d'un collège d'enseignement moyen	Tente Yoff	200	Nul	Construction
		Réhabilitation de l'école élémentaire	Darou Salam	15	Médiocre	Construction de salles de classe
	Centre de formation	Construction d'un centre de formation de pêche	Tente Yoff	45	Nul	Construction
	Equipement administratif	Construction et équipement de l'hôtel de ville	Tente Yoff	95	Nul	Construction et équipement
	Equipement sanitaire	Réhabilitation du poste de santé	Tente Yoff	15	Correct	Réhabilitation
	Equipements marchands	Construction d'un marché aux légumes	Keur Abdou Ndoye	35	Correct	Construction
		Construction d'un marché aux poissons	Tente Yoff	35	Nul	Construction
		Construction d'une gare routière	Tente Yoff	100	Nul	Construction
		Construction d'une usine de glace	Tente Yoff	50	Nul	Construction
	Equipements socioculturels	Construction d'un campement touristique	Tente Yoff	150	Nul	Construction
		Construction de la maison des jeunes	Tente Yoff	25	Nul	Construction
		Construction du foyer des femmes	Tente Yoff	25	Nul	Construction
		Construction d'un théâtre de verdure	Tente Yoff	50	Nul	Construction
	Equipements sportifs	Construction d'un stade municipal	Tente Yoff	340	Nul	Construction

7. 6 JUSTIFICATION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PRIORITAIRE (PIP)

L'identification des besoins par l'IIPE et par les autorités municipales ont permis de recenser les projets visant à améliorer la desserte en infrastructures et d'assurer l'accès aux équipements dans la commune de Cayar. Cependant, la réalisation des différents projets dépend de leur éligibilité au PAC. Les critères d'éligibilité des projets au PAC sont déterminés par les normes suivantes :

- répondre à la demande effective et aux priorités de la commune ;
- être en cohérence avec les capacités financières de la commune ;
- être économiquement justifiés ;
- avoir un impact sur l'amélioration des conditions de vie de la population ;
- ne pas avoir un impact négatif sur l'environnement.

7.6.1 Projets éliminés pour non-éligibilité au PAC

Le listing des projets identifiés dans la commune de Cayar et qui ne répondent pas aux critères d'éligibilité au PAC est le suivant :

Tableau 25 : Projets non éligibles au PAC

Secteurs	Types de projets	Description	Localisation	Coût en millions de francs (CFA)	Score de la localité par rapport à l'équipement souhaité	Commentaires
Equipements	Equipements scolaires	Construction d'un collège d'enseignement moyen	Extension de Tente Yoff	200	Nul	Construction
		Construction d'un centre de formation de pêche	Extension de Tente Yoff	45	Nul	Construction
	Equipement marchand	Construction d'un centre commercial	Extension de Tente Yoff	90	Nul	Construction
		Construction d'une usine de glace	Tente Yoff	50	Nul	Construction
	Equipements socioculturels	Construction d'un campement touristique	Tente Yoff	150	Nul	Construction

7.6.2 Projets admissibles au PAC

Les projets admissibles au PAC ont été classés dans le tableau 25, par ordre de priorité et selon les catégories.

Tableau 26 : Les projets admissibles au PAC

Secteurs	Types de projets	Description	Localisation	Coût en millions de francs (CFA)	Score de la localité par rapport à l'équipement souhaité	Commentaires
Infrastructures	Assainissement	Acquisition de matériels de nettoyage	Toute la commune	50	Nul	Acquisition
		Assainissement de la plage	Tente Yoff Ndiokhob Guedj		Nul	Assainissement
	Voirie urbaine	Empierrement route Cayar-Ndiokhob Guedj	Ndiokhob Guedj	42	Nul	Construction
		Construction de la voirie intérieure	Pinthie Point Rond Ndiokhob Guedj	964.5	Nul Nul Nul	Construction
		Extension de la voirie intérieure	Médina Diop Darou Salam	500	Médiocre Médiocre	Extension
	Assainissement	Construction de latrines publiques	Darou Salam Ndiokhob Guedj Keur Abdou Ndoye Mbawane Point Rond	125	Nul Nul Nul Nul Médiocre	Construction
		Canalisation eaux usées	Toute la commune	500	Nul	Construction
Mise en place d'un système de collecte et d'évacuation des ordures ménagères		Toute la commune	50	Nul	Acquisition de matériels de nettoyage, de camions de ramassage et de bacs à ordures	
Equipements	Equipements scolaires	Réhabilitation des écoles élémentaires	Médina Diop Darou Salam Tente Yoff Ndiokhob Guedj	25	Correct Médiocre	Réfection Construction de salles de classe
	Equipement administratif	Construction et équipement de l'hôtel de ville	Extension de Tente Yoff	95	Nul	Construction et équipement
	Equipement sanitaire	Réhabilitation du poste de santé	Extension de Tente Yoff	15	Correct	Réhabilitation
		Centre de santé	Point Rond	300	Nul	Construction et équipements
		Postes de santé	Mbawane	64	Nul Nul	Construction et équipements
	Equipements marchands	Construction d'un marché aux légumes	Keur Abdou Ndoye	35	Correct	Construction
		Construction d'un marché aux poissons	Tente Yoff	35	Nul	Construction
		Construction d'une gare routière	Tente Yoff	100	Nul	Construction
	Equipements sportifs	Construction d'un stade municipal	Tente Yoff	340	Nul	Construction
		Aménagement de terrains de sport	Mbawane Keur Abdou Ndoye Ndiokhob Guedj Point Rond Médina Diop	50	Nul Nul Nul Nul Nul	Aménagement et équipements des aires de jeu
Environnement	Aménagement d'espaces verts	Tous les quartiers	64	Nul	Aménagement	

7.6.3 Projets à éliminer pour coût excessif

Parmi les projets admissibles au PAC, certains sont à éliminer car leur coût élevé ne pourrait être pris en charge par l'enveloppe du PIP. Il s'agit de :

- la construction et/ou l'extension de la voirie intérieure ;
- la construction des canaux de drainage des eaux usées.

Tableau 27 : Les projets à éliminer pour coût excessif

Secteurs	Types de projets	Description	Localisation	Coût en millions de francs (CFA)	Score de la localité par rapport à l'équipement souhaité	Commentaires
Infrastructures	Voirie urbaine	Construction de la voirie intérieure	Pinthie Point Rond Ndiokhob Guedj	964.5	Nul Nul Nul	Construction
		Extension de la voirie intérieure	Médina Diop Darou Salam	500	Médiocre Médiocre	Extension
	Assainissement	Canalisation eaux usées	Toute la commune	500	Nul	Construction
	Eau/Electricité	Extension du réseau d'éclairage public	Toute la commune	1000	Médiocre	
		Extension du réseau électrique	Mbawane Keur Abdou Ndoye Ndiokhob Guedj Point Rond	350	Nul Nul	Extension
		Extension du réseau d'adduction d'eau	Tente Yoff Pinthie Ndiokhob Guedj Keur Abdou Ndoye Point Rond	350	Nul Nul Nul Nul Médiocre	Adduction

VIII- PRÉSENTATION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PRIORITAIRE

8.1 LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PRIORITAIRE PROPOSE

Les projets du Programme d'Investissement Prioritaire (PIP) ont été retenus en tenant compte de l'enveloppe dégagée dans le cadre de l'audit organisationnel et financier et suite à une concertation avec les autorités municipales dans le cadre du respect strict des principes édictés par le PAC.

Les projets, classés par ordre de priorité, sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 28 : Les projets retenus pour le PIP de Cayar

Description	Localisation	Estimations (en millions de francs CFA)	Score de la localité par rapport à l'équipement souhaité	Commentaires
1- Construction de l'hôtel de ville	Tente Yoff extension	75	Nul	Construction
2- Construction du marché central	Tente Yoff extension	25	Médiocre	Construction
TOTAL		100 000 000		

8.1.1 Construction de l'hôtel de ville

L'une des priorités de la municipalité de Cayar est la construction de l'hôtel de ville. A cet effet, la commune a engagé un architecte qui a élaboré le plan d'aménagement du « Nouveau Cayar » dont le centre sera le quartier Tente Yoff extension qui abritera d'ailleurs l'essentiel des équipements communaux dont l'hôtel de ville. Le devis estimatif de cet équipement était de 95 millions de FCFA, toutefois, le montant de l'enveloppe financière proposée pour la réalisation du PIP a amené l'équipe municipale à revoir à la baisse le coût de l'hôtel de ville qui est dorénavant estimé à 75 millions de FCFA.

8-1-2 La construction du marché central

Pour une meilleure organisation du marché central de Cayar, la commune a décidé de le délocaliser pour le construire dans le quartier Tente Yoff extension. Compte tenu des disponibilités financières, la commune a décidé de commencer les travaux d'un montant de 25 millions de FCFA par la construction d'un hangar et de quelques cantines. L'obtention d'un autre financement permettrait à la commune d'effectuer des travaux d'extension.

L'exploitation de ce marché contribuera à l'amélioration des ressources financières de la Commune avec notamment un meilleur recouvrement des taxes.

9- PRESENTATION DU PROGRAMME D'ENTRETIEN PRIORITAIRE

Pour l'entretien des équipements et des infrastructures de la commune, la municipalité prévoit un budget de 13 525 460 F CFA pour les trois années d'exécution du PIP. En 2003 et 2004, le budget alloué à l'entretien est de 2 925 460 F CFA. En tenant compte des nouveaux investissements réalisés et pour une meilleure gestion du patrimoine municipal, ce montant a considérablement augmenté en 2005 et 2006.

Tableau 29 : Le Programme d'Entretien Prioritaire retenu (PEP)

1 infrastructures						
2 Voirie						
3 Désensablement voirie	N					
4 Entretien voirie	N					
5 Eclairage public						
6 Entretien réseau	E	1 250 000	1 250 000	1 250 000	1 250 000	3 750 000
7 Equipements éducatifs et de santé						
8 Entretien Poste de santé	R	600 000	600 000	600 000	600 000	1 800 000
9 Entretien groupe scolaire	R	0	0			
10 Equipements socio collectifs						
Entretien maison des jeunes		100 000	100 000	100 000	100 000	300 000
12 Equipements administratifs						
13 Bâtiments communaux	N	275 460	275 460	2 250 000	2 250 000	4 775 460
14 Equipements marchands et environnementaux						
15 Entretien marché et gare routière	N	350 000	350 000	750 000	750 000	1 850 000
16 Enlèvement des ordures ménagères	R	350 000	350 000	350 000	350 000	1 050 000
17 Patrimoine historique	N					
18 TOTAL		2 925 460	2 925 460	5 300 000	5 300 000	13 525 460
20 En % des rec ord						
E: Entreprise R: Régie						
1 les données de 2003 sont exclues						

Hypothèses PEP

1 – Dépenses d'entretien de 2003 reconduites sur la durée du PIP

2 – Dépenses PEP = 3% du PIP

3 – Date de démarrage du PEP = 2004

Types d'équipements impactés

1 – Infrastructures : entretien réseau

2 – Equipements éducatifs et de santé : entretien centre de santé

3 – Equipements socio-collectifs : entretien maison des jeunes

4 – Equipements administratifs : entretien hôtel de ville

▪ ***L'entretien des infrastructures***

L'entretien des infrastructures concernent spécifiquement l'entretien du réseau électrique pour un montant de 1 250 000 F CFA par an pour les trois années du PIP. Cependant l'exécution de cette activité est déléguée à l'entreprise chargée de la gestion de l'électricité.

▪ ***L'entretien des équipements éducatifs et de santé***

Dans cette rubrique seul l'entretien des structures sanitaires de la commune est pris en compte. A cet effet un montant de 600 000 F CFA est dégagé chaque année pour assurer les opérations d'entretien. L'entretien des équipements scolaires n'est pas intégré alors que la commune compte 4 écoles élémentaires. Les besoins d'effort d'entretien existent pour ces établissements scolaires.

▪ ***L'entretien des équipements socio collectifs***

Les équipements socio collectifs sont constitués uniquement par la maison des jeunes qui doit faire l'objet de réfection car elle est dans un état de délabrement avancé. Le montant alloué à l'entretien de cet équipement est de 100 000 F CFA.

▪ ***L'entretien des équipements administratifs***

Cette rubrique est réservée à l'entretien des bâtiments communaux notamment de l'hôtel de ville. Un montant de 275 460 F CFA est réservé à ce type d'équipements pour l'année 2003. Pour les deux dernières années du PIP le budget d'entretien de ces équipements a considérablement augmenté, il s'élève à 2 250 000 F CFA. Cette augmentation s'explique par les besoins en entretien du nouveau hôtel de ville.

▪ ***L'entretien des équipements marchands et environnementaux***

Elle concerne l'entretien des marchés et de la gare routière d'une part et d'autre part l'enlèvement des ordures ménagères. Le montant alloué aux équipements marchands est de 350 000 F CFA pour la première année. Pour 2005 et 2006, le budget est passé à 750 000 F CFA à cause des besoins d'entretien découlant de la construction du nouveau marché. Concernant l'enlèvement des ordures ménagères 1 050 000 F CFA est prévu pour les trois années du PIP.

ANNEXES

FICHES PROJETS

FICHE PROJET n° 1	
Fiche-Projet N° 1	Ville de : CAYAR
Nom de l'Equipement	Construction d'un HOTEL de VILLE
1. NATURE ET ELIGIBILITE DU PROJET	
1 Catégorie d'Investissement	Administratif
2 Localisation	Quartier Tente Yoff Extension
3 Bénéficiaire	Commune
4 Conditions particulières	Conditions de gestion : Commune Prise en charge de l'entretien récurrent : Commune
2. JUSTIFICATIONS	
5 Priorité	Le projet sera exécuté en année 1 du plan d'investissement La construction d'un hôtel de Ville constitue une priorité pour la municipalité qui a besoin de locaux fonctionnels pour effectuer à bien sa mission
6 Impact social (en rapport avec IPIE)	La commune de Cayar présente un impact social faible pour ce type d'équipement
7 Analyse économique/Financière	Regroupement des services communaux ,Gains de temps pour les usagers et les administrés. La construction de l'hôtel de ville permettra aux autorités de disposer de locaux fonctionnels et adaptés pour mener à bien leur mission.
8 Analyse de l'impact sur l'environnement	Impact environnemental positif
3. DESCRIPTION DU PROJET	
9 Description de la Consistance des travaux	Construction d'un bâtiment à deux niveaux composé de 10 bureaux, d'une salle de délibération, d'une salle de délibération, d'une salle d'archives et d'un bloc sanitaire.
10 Etat de Préparation du Projet	Documentation technique disponible : Néant Requêtes de financement initiées : commune Estimation selon les normes en vigueur
11 Contraintes liées au Projet	
- Problèmes fonciers	Nul
- Problèmes de réseaux	Nul
- Problèmes de remblai/déblai	Nul
- Problèmes d'infrastructures d'approche	Nul
12 Conditions de mise en service	Prise en charge de l'entretien : commune
13 Délai d'exécution	
- Etudes	1 mois
- Travaux	6 mois
14 Plan Schématique et Schéma d'implantation	Plan de situation 1 /5000 ou 1/10000 Plan d'aménagement
15 Autres Documents Graphiques	Néant
4. COUTS	
16 Coûts de l'Equipement	
Travaux préparatoires	3 000 000
terrassment gros œuvres	30 000 000
Plomberies sanitaires	15 000 000
Installation électriques/eau/ téléphone	5 000 000
Menuiseries	10 000 000
Peinture vitrerie	15 000 000
	75 000 000
17 Coûts des Actions Connexes	
Ex : - Infrastructures d'approche	
- Equipements	
- Branchements sur réseaux divers	
18 Charges Récurrentes	Prise en charge : Commune

Ville : CAYAR	Projet : CONSTRUCTION D 'UN HOTEL DE VILLE
----------------------	---

GRILLE D'EVALUATION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

A. RUBRIQUES		OUI	NON	Résultat	Codes
1. Déchets solides					
Le projet	génère-t-il des déchets ?	x		-1	Oui = -1; Non = 0
	collecte-t-il des déchets ?	x		1	Oui = 1; Non = -1
	transporte-t-il des déchets à une décharge appropriée?	x		2	Oui = 2; Non = 0
	décharge non appropriée?		x	0	Oui = 1; Non = 0
	est sans rapport avec la question?			Oui = 0;
2. Rejets liquides					
Le projet	génère-t-il des eaux usées?	x		-1	Oui = -1; Non = 0
	collecte-t-il des eaux usées?	x		1	Oui = 1; Non = -1
	rejette-t-il des eaux usées dans une décharge appropriée?	x		2	Oui = 2; Non = 0
	décharge non appropriée?		x	0	Oui = 1; Non = 0
	est sans rapport avec la question?			Oui = 0;
3. Assainissement					
Le projet	génère-t-il des excréta?	x		-1	Oui = -1; Non = 0
	collecte-t-il des excréta?	x		1	Oui = 1; Non = -1
	rejette-t-il des excréta à une décharge appropriée?	x		2	Oui = 2; Non = 0
	décharge non appropriée?		x	0	Oui = 1; Non = 0
	est sans rapport avec la question?			Oui = 0;
4. Drainage					
Le projet	aggrave-t-il l'érosion?		x	1	Oui = -1; Non = 1
	rejette-t-il l'eau dans un réseau EP ?		x	Oui = 1; Non = -1
	est sans rapport avec la question?			Oui = 0;
5. Sources d'eau					
Le projet	pollue-t-il les sources d'eau?			Oui = -1; Non = 0
	protège-t-il les sources d'eau?			Oui = 2; Non = 0
	est sans rapport avec la question?	x		0	Oui = 0;
6. Terrains et sols					
Le projet	détruit-il des terrains agricoles?			Oui = -1; Non = 0
	détruit-il des espaces verts?			Oui = -2; Non = 0
	créera-t-il des espaces verts?			Oui = 1; Non = 0
	entraînera-t-il l'abattage d'arbres?			Oui = -1; Non = 0
	améliorera-t-il l'occupation des sols?			Oui = 1; Non = 0
	est sans rapport avec la question?	x		0	Oui = 0;
7. Zone d'intervention					
Le projet	est-elle difficile d'accès?		x	0	Oui = -1; Non = 0
	est-elle sujette à l'inondation?		x	0	Oui = -1; Non = 0
	est sans rapport avec la question?			Oui = 0;
8. Relogement					
Le projet	entraîne-t-il des `deguerpissements`		x	0	Oui = -1; Non = 0
	Si oui, y a-t-il un plan d'action pour le de relogement de la population?			Oui = 2; Non = -1
9. Circulation					
Le projet	augmente-t-il la circulation?		X	0	Oui = -1; Non = 0
	réduit-il la circulation?		x	0	Oui = 1; Non = 0
	gère-t-il la circulation?	x		2	Oui = 2; Non = 0
	est sans rapport avec la question?			Oui = 0;
10. Santé publique					
Le projet	a-t-il un impact négatif sur la santé?			Oui = -1; Non = 0
	a-t-il un impact positif sur la santé?			Oui = 1; Non = 0
	est sans rapport avec la question?	X		0	Oui = 0;
11. Population cible					
Le projet	implique-t-il la population cible?	x		1	Oui = 1; Non = -1
	est sans rapport avec la question?			Oui = 0;
12. Plan d'entretien					
Le projet	a-t-il un plan d'entretien?	x		1	Oui = 1; Non = -1
	est sans rapport avec la question?			Oui = 0;

B . RESULTATS

Total	11
--------------	-----------

Selon les critères cites, l'impact environnemental du projet est: Très positif

Fiche-projet n° 2		Ville de : CAYAR
Nom de l'Équipement		Construction d'un marché
1. NATURE ET ÉLIGIBILITÉ DU PROJET		
1	Catégorie d'Investissement	Équipement marchand
2	Localisation	Quartier Tente Yoff Extension Référence carte PIP : sous-projet N°2
3	Bénéficiaire	Populations de la ville de Cayar et de son hinterland
4	Conditions particulières et éligibilité	* conditions de gestion : Commune * prise en charge de l'entretien récurrent : Commune * compatibilité avec plan de développement de la ville
2. JUSTIFICATIONS		
		Horizon alloué au projet dans le PIP
5	Priorité	Projet à exécuter en année 1 du PIP La construction d'un marché est une priorité pour la commune car le marché existant est en mauvais état et pas très fonctionnel. En effet la circulation à l'intérieur du marché pose de réelles difficultés. Certaines cantines font usage d'habitation pour les pêcheurs saisonniers qui transitent par Cayar ;
6	Impact social (en rapport avec IPIE)	Le score des équipements marchands de la commune est médiocre
7	Analyse économique	La construction du marché va permettre à la commune d'accroître ses ressources et de prendre en charge des actions de développement de la ville. De même, elle permettra aussi de désencombrer le marché existant et de le rendre fluide. équipement répondant à la demande future (horizon 5 ans) Le T R I sera recalculé lors des études d'exécution
8	Analyse de l'impact sur l'environnement	L'impact environnemental est jugé correct
3. DESCRIPTION DU PROJET		
9	Description de la Consistance des Travaux	Construction d'un bloc de 25 cantines de 3mx2m, d'un Hangar de 180 m2 et d'un bloc sanitaire plus une fosse sceptique
10	Etat de Préparation du Projet	* Etudes antérieures : * Documentation technique disponible : Plan d'aménagement * Requêtes de financement initiées: ADM /VILLE * Estimations selon les normes en vigueur
11	Contraintes liées au Projet	
	- Problèmes fonciers	* Propriété : terrain communal
		* Déguerpissements éventuels : néant
	- Problèmes de réseaux	* Déplacements de réseaux à effectuer : néant
	- Problèmes de remblai/déblai	non
	- Problèmes d'infrastructures d'approche	non
12	Conditions de mise en service	* Mise en place de personnels : néant * Mise à disposition et prise en charge par la commune de personnels : néant * Prise en charge de l'entretien : commune
13	Délai d'exécution	
	- Etudes	* Durée prévue de réalisation des études : deux (2) mois
	- Travaux	* Durée prévue pour les travaux : six (6) mois
14	Plan Schématique et Schéma d'Implantation	* Plan de situation au 1/5000 ou au 1/10000 * Plan d'aménagement (échelle pouvant varier de 1/100 à 1/500)
15	Autres Documents Graphiques	néant
4. COÛTS		
16	Coûts de l'Équipement	
	25 Cantines 3mx2m	15 000 000
	1 Hangar	8 000 000
	Bloc sanitaire et fosse sceptique	2 000 000
		25 000 000
17	Coûts des Actions Connexes	néant
18	Charges Récurrentes	* Budget d'entretien estimé à 3 % par an soit 750 000 à partir de la réception définitive * Prise en charge : par la commune

FICHE D'ANALYSE ECONOMIQUE

Désignation du Projet : Construction d'un marché - Projet n° 2

Commune : Cayar

Région : Thiès

Population bénéficiaire : Population de la Commune de Cayar et de son hinterland

	Oui	Non	Observations
Identification du projet dans le cadre du PIP	X		
Insuffisances actuelles <ul style="list-style-type: none"> - Absence d'équipements actuellement - Mauvais état de l'équipement existant - Dimensionnement de l'équipement 	X		
Dimensionnement de l'équipement <ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte de la demande estimée à horizon 5 ans - Intégration de composantes commerciales connexes 	X	X	
Mode d'exploitation et de gestion prévu <p>Equipement principal</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion directe par la commune - Gestion déléguée (si oui, indiquer le mode) <p>Equipements commerciaux connexes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion directe par la commune - Gestion déléguée (si oui, indiquer le mode) 	X X		
Rentabilité financière du projet <ul style="list-style-type: none"> - TRI (financier) 			

COMPTE D'EXPLOITATION : MARCHE DE CAYAR

VARIANTE

RECETTES	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
<i>(milliers FCFA)</i>																					
Location de cantines		4 737	4 737	4 737	4 737	4 737	4 737	4 737	4 737	4 737	4 737	4 737	4 737	4 737	4 737	4 737	4 737	4 737	4 737	4 737	4 737
TOTAL RECETTES		4 737	4 737	4 737	4 737	4 737	4 737	4 737	4 737	4 737	4 737	4 737	4 737	4 737	4 737	4 737	4 737	4 737	4 737	4 737	4 737
CHARGES																					
<i>(milliers FCFA)</i>																					
Nettoyage		112	112	112	112	112	112	112	112	112	112	112	112	112	112	112	112	112	112	112	112
Entretien de bâtiments		750	750	750	750	750	750	750	750	750	750	750	750	750	750	750	750	750	750	750	750
Electricité		360	360	360	360	360	360	360	360	360	360	360	360	360	360	360	360	360	360	360	360
Collecteurs		720	720	720	720	720	720	720	720	720	720	720	720	720	720	720	720	720	720	720	720
TOTAL CHARGES		1 942	1 942	1 942	1 942	1 942	1 942	1 942	1 942	1 942	1 942	1 942	1 942	1 942	1 942	1 942	1 942	1 942	1 942	1 942	1 942
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 795	2 795	2 795	2 795	2 795	2 795	2 795	2 795	2 795	2 795	2 795	2 795	2 795	2 795	2 795	2 795	2 795	2 795	2 795	2 795
Amortissements		1 250	1 250	1 250	1 250	1 250	1 250	1 250	1 250	1 250	1 250	1 250	1 250	1 250	1 250	1 250	1 250	1 250	1 250	1 250	1 250
RESULTAT NET		1 545	1 545	1 545	1 545	1 545	1 545	1 545	1 545	1 545	1 545	1 545	1 545	1 545	1 545	1 545	1 545	1 545	1 545	1 545	1 545
<i>(milliers FCFA)</i>																					
CASH FLOW	-25 000	2 795	2 795	2 795	2 795	2 795	2 795	2 795	2 795	2 795	2 795	2 795	2 795	2 795	2 795	2 795	2 795	2 795	2 795	2 795	2 795
<i>(milliers FCFA)</i>																					
VAN (9%)		473																			
<i>(milliers FCFA)</i>		9,0%																			
TRI		9,29%																			

PROJET : CONSTRUCTION DU MARCHÉ DE CAYAR					
HYPOTHESES DE CALCUL DE RENTABILITE					
VARIANTE : <i>Augmentation du tarif de location des boutiques</i>					
RECETTES					
Désignation	Nombre	Tarif	Nb de mois	Tx recouvrement	Montant (FCFA)
Location cantines 3*2	25	7 500	12	0,9	2 025 000
Location hangar (étals et tables)	1	251 091	12	0,9	2 711 779
Total Location de cantines	26				4 736 779
CHARGES					
Nettoyage	3	3100	12		111 600
Collecteurs	1	60000	12		720 000
Entretien des bâtiments	3% du coût de la composante chaque année				750 000
Eau					
Electricité	1	30000	12		360 000
Montant Investissement	25 000 000				
*il a été recouvré 2008725 pour les 8 mois de 2002 en faisant la moyenne mensuelle on obtient 251091					

IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Ville : CAYAR Projet : CONSTRUCTION D'UN MARCHÉ

GRILLE D'EVALUATION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

A. RUBRIQUES		OUI	NON	Résultat	Codes
1. Déchets solides					
Le projet	génère-t-il des déchets ?	x		-1	Oui = -1; Non = 0
	collecte-t-il des déchets ?	x		1	Oui = 1; Non = -1
	transporte-t-il des déchets à une décharge appropriée?	x		2	Oui = 2; Non = 0
	décharge non appropriée?		x	0	Oui = -1; Non = 0
	est sans rapport avec la question?			Oui = 0;
2. Rejets liquides					
Le projet	génère-t-il des eaux usées?	x		-1	Oui = -1; Non = 0
	collecte-t-il des eaux usées?	x		1	Oui = 1; Non = -1
	rejette-t-il des eaux usées dans une décharge appropriée?	x		2	Oui = 2; Non = 0
	décharge non appropriée?		x	0	Oui = 1; Non = 0
	est sans rapport avec la question?			Oui = 0;
3. Assainissement					
Le projet	génère-t-il des excréta?	x		-1	Oui = -1; Non = 0
	collecte-t-il des excréta?	x		1	Oui = 1; Non = -1
	rejette-t-il des excréta à une décharge appropriée?	x		2	Oui = 2; Non = 0
	décharge non appropriée?		x	0	Oui = 1; Non = 0
	est sans rapport avec la question?			Oui = 0;
4. Drainage					
Le projet	aggrave-t-il l'érosion?		x	1	Oui = -1; Non = 1
	rejeté-t-il l'eau dans des cuvettes ?	x		1	Oui = 1; Non = -1
	est sans rapport avec la question?			Oui = 0;
5. Sources d'eau					
Le projet	pollue-t-il les sources d'eau?			Oui = -1; Non = 0
	protège-t-il les sources d'eau?			Oui = 2; Non = 0
	est sans rapport avec la question?	x		0	Oui = 0;
6. Terrains et sols					
Le projet	détruit-il des terrains agricoles?			Oui = -1; Non = 0
	détruit-il des espaces verts?			Oui = -2; Non = 0
	créera-t-il des espaces verts?			Oui = 1; Non = 0
	entraînera-t-il l'abattage d'arbres?			Oui = -1; Non = 0
	améliorera-t-il l'occupation des sols?			Oui = 1; Non = 0
	est sans rapport avec la question?	x		0	Oui = 0;
7. Zone d'intervention					
Le projet	est-elle difficile d'accès?		x	0	Oui = -1; Non = 0
	est-elle sujette à l'inondation?		x	0	Oui = -1; Non = 0
	est sans rapport avec la question?			Oui = 0;
8. Relogement					
Le projet	entraîne-t-il des déguerpissements		x	0	Oui = -1; Non = 0
	Si oui, y a-t-il un plan d'action pour le de relogement de la population?			Oui = 2; Non = -1
9. Circulation					
Le projet	augmente-t-il la circulation?	x		-1	Oui = -1; Non = 0
	réduit-il la circulation?		x	0	Oui = 1; Non = 0
	gère-t-il la circulation?	x		2	Oui = 2; Non = 0
	est sans rapport avec la question?			Oui = 0;
10. Santé publique					
Le projet	a-t-il un impact négatif sur la santé?		x	0	Oui = -1; Non = 0
	a-t-il un impact positif sur la santé?	x		1	Oui = 1; Non = 0
	est sans rapport avec la question?			Oui = 0;
11. Population cible					
Le projet	implique-t-il la population cible?	x		1	Oui = 1; Non = -1
	est sans rapport avec la question?			Oui = 0;
12. Plan d'entretien					
Le projet	a-t-il un plan d'entretien?	x		1	Oui = 1; Non = -1
	est sans rapport avec la question?			Oui = 0;

B . RESULTATS

	Total	12
Selon les critères cités, l'impact environnemental du projet est:		Très positif